



Proposer des ressources numériques en bibliothèque (BDP – BM) : guide pratique

COMMENT LES CHOISIR ?
COMMENT METTRE EN PLACE CE SERVICE ?
QUELS SONT LES RETOURS D'EXPERIENCE ?
OU TROUVER DES INFORMATIONS ?

Quelques mots pour commencer

Ce guide de mise en place des ressources numériques en médiathèque et notamment en BDP a été réalisé à la demande de la Direction Départementale du Livre et de la Lecture de l'Hérault, à l'occasion d'un stage réalisé en tant qu'élève-conservateur en juin 2010.

La DDLL 34 est aujourd'hui engagée dans un projet de modernisation (construction d'un nouveau bâtiment « Pierres Vives », ouverture prochaine d'une médiathèque ouverte au public, refonte du portail Internet) qui l'incite à repenser sa politique documentaire concernant les ressources numériques. Pionnière dans ce domaine, elle envisage de faire évoluer son offre de contenus dématérialisés afin de répondre aux nouveaux usages et proposer une offre en cohérence avec les ambitions affichées par ce nouveau « bâtiment numérique ».

Ce guide a été réalisé en collaboration avec le responsable des ressources numériques de la DDLL 34, Sylvain Treilhes, grâce aux collègues qui ont accepté de partager leur expérience et avec l'appui des nombreuses ressources en ligne mises à disposition par les passionnés de bibliothèques et de ressources numériques.

Il s'adresse à tous les bibliothécaires qui souhaitent mettre en place ce type de service ou faire évoluer un service déjà existant. Il ne s'agit pas d'un travail de recherche mais d'un document de travail, susceptible d'orienter les acquéreurs de ressources numériques et de constituer une première base documentaire pour accompagner le montage d'un projet. Ce document peut également permettre à des personnes découvrant les ressources numériques de comprendre les contraintes documentaires, techniques et économiques auxquelles celles-ci sont soumises. Il s'agit enfin d'un document à compléter, à faire évoluer et à partager. Pour des raisons de temps, l'accent a notamment été mis sur les offres de livres et de vidéo en ligne : il serait intéressant de poursuivre les investigations pour les autres ressources numériques. Une version wiki sera déposée dans cette perspective sur http://bdpnumerique.wiki-site.com/index.php/Pr%C3%A9sence_en_ligne_des_BDP.

Il existe de nombreuses ressources sur la question des contenus dématérialisés en bibliothèque. Celles-ci sont malheureusement éparpillées et se lancer dans un projet implique un travail de recherche préliminaire relativement important. Ce document vise à les réunir pour gagner du temps : c'est pourquoi vous trouverez parfois sur une question un lien vers un document de synthèse bien fait plutôt que ma propre synthèse. Il s'agit d'un document de travail et il m'a semblé plus pertinent de rassembler les bonnes sources que de produire une synthèse supplémentaire.

Vous trouverez dans ce document :

- **Un guide pour la mise en place de ressources numériques en BDP** : les modèles observés au cours des entretiens étant très différents, ce guide vous offre un aperçu des différents choix possibles et de leurs avantages / inconvénients.
- **Des retours d'expériences** : plusieurs bibliothèques (BDP et une BM) ont été contactées au cours de cette étude. Vous trouverez dans ce guide le compte-rendu de leur expérience. La webographie vous permet d'accéder à d'autres comptes-rendus d'expérience, disponibles en ligne.
- **Un guide pour le choix des ressources numériques** : chaque point de la grille d'analyse est repris et explicité, afin de comprendre quelles sont les contraintes techniques auxquelles être attentif, quels sont les modèles économiques proposés, quels sont les choix documentaires qui s'offrent à vous.

- **Une grille d'analyse des offres de ressources dématérialisées** : l'objectif de cette grille est de vous alerter sur les différents points techniques, documentaires et économiques au sujet desquels il est important de s'informer au moment du choix d'un prestataire. La durée de cette étude n'a pas permis que la grille soit remplie mais elle pourrait constituer une base pour une analyse comparative des offres.
- **Une webographie commentée** destinée à vous guider dans vos recherches sur les ressources numériques. Les références sont également reprises tout au long de ce document pour vous permettre de consulter rapidement les ressources qui vous intéressent.

Raphaële Gilbert
raphaele.gilbert@laposte.net

Sylvain Treilhes
streilhes@cg34.fr

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION	6
I. QUELLE OFFRE, POUR QUELS USAGES ?	8
A. QUELLE OFFRE ?	8
B. QUELS USAGES ?	8
1. <i>Le livre numérique</i>	8
2. <i>La VàD (Vidéo à la demande)</i>	8
3. <i>La presse électronique</i>	10
II. COMMENT METTRE EN PLACE UNE OFFRE DE RESSOURCES NUMERIQUES ?	11
A. ÉTAT DES LIEUX DE L'IMPLANTATION DES RESSOURCES NUMERIQUES EN BIBLIOTHEQUE	11
B. IMPLIQUER LES EQUIPES ET LES RELAIS : FORMER, FORMER, FORMER.....	11
C. COMMUNIQUER, COMMUNIQUER, COMMUNIQUER... ..	12
D. CHOIX DES RESSOURCES : MENU OU A LA CARTE ?	13
E. PROPOSER LE SERVICE A DOMICILE OU EN BIBLIOTHEQUE ?	15
F. PROPOSER LE SERVICE DIRECTEMENT AUX HABITANTS OU PASSER PAR LES BIBLIOTHEQUES DU RESEAU?.....	17
G. PROPOSER LE SERVICE DANS QUELQUES BIBLIOTHEQUES ET SUR CRITERES OU DANS TOUS LES POINTS DU RESEAU ?.....	17
H. QUESTIONS BUDGETAIRES.....	18
I. BILAN	18
III. COMMENT CHOISIR UNE OFFRE DE CONTENUS NUMERIQUES ?	19
A. L'OFFRE DOCUMENTAIRE	20
1. <i>Bouquet ou titre à titre ?</i>	20
2. <i>Choisir une offre multicontenus ou des offres spécialisées ?</i>	21
3. <i>Combien de ressources choisir ?</i>	22
4. <i>Proposer des ressources gratuites ?</i>	22
5. <i>La question de la conservation des fichiers</i>	23
6. <i>Éléments de synthèse sur l'offre de livres numériques</i>	23
7. <i>Éléments de synthèse sur l'offre de VàD</i>	25
B. LE MODELE ECONOMIQUE.....	26
1. <i>Le prix dépend du nombre de fichiers accessibles</i>	27
2. <i>Le prix dépend du nombre de fichiers consultés (paiement à l'acte)</i>	28
3. <i>Le prix dépend du nombre de lieux dans lesquels le service est proposé</i>	29
4. <i>Le prix dépend du nombre de postes informatiques / de personnes pouvant accéder au service</i>	29
5. <i>Le prix dépend de la qualité des fichiers</i>	31
6. <i>Le prix dépend de la collaboration de la bibliothèque au service</i>	31
7. <i>Le prix dépend de la durée d'engagement</i>	31
C. L'ASPECT TECHNIQUE	31
1. <i>Streaming ou téléchargement ?</i>	32
2. <i>Le prêt chronodégradable</i>	32
3. <i>Le format des fichiers</i>	33
4. <i>Les logiciels requis</i>	35
5. <i>Windows, Linux, Macintosh : tous compatibles ?</i>	36
6. <i>Ordinateur, iPad, smartphone, baladeur MP3, liseuse : un réel accès nomade ?</i>	36
7. <i>Accès via une adresse IP fixe ou par identifiants ?</i>	37
8. <i>Les notices et leur intégration dans le catalogue</i>	38
9. <i>L'interface professionnelle</i>	38
10. <i>Évaluation : les statistiques</i>	38
D. L'ASPECT PRATIQUE	38
1. <i>Modalités d'accès au service</i>	38
2. <i>L'interface utilisateur</i>	39
IV. GRILLE D'ANALYSE DES OFFRES DE RESSOURCES NUMERIQUES	40

V. RETOURS D'EXPERIENCE	41
Questionnaire adressé aux bibliothèques proposant des ressources numériques	42
BDP de l'Hérault.....	43
Médiathèque Simone Veil - Marguerittes.....	45
BDP du Loir-et-Cher	48
BDP de l'Indre et Loire	50
BDP Dordogne.....	53
BDP de l'Aude	55
BDP du Jura	57
BDP du Cantal	60
VI. WEBOGRAPHIE COMMENTEE	62
LES RESSOURCES NUMERIQUES : DOCUMENTS GENERAUX	62
L'ASPECT TECHNIQUE : COMPRENDRE LES CONTRAINTES TECHNIQUES QUI S'APPLIQUENT A CES OFFRES.....	63
UN POINT SUR LES FORMATS ET LOGICIELS DE LECTURE SUR LE SITE EBOOKSGRATUITS.COM QUI PROPOSE GRATUITEMENT DES LIVRES ELECTRONIQUES LIBRES DE DROITS.....	63
LA PRESSE NUMERIQUE	63
LES RETOURS D'EXPERIENCE SUR LA MISE EN PLACE DE SERVICES NUMERIQUES	64

Introduction

Le terme de « ressources numériques », utilisé dans ce guide, est un terme générique qu'il est nécessaire de préciser. On distingue en effet :

- La présence en ligne de la bibliothèque : portail, contenus rédactionnels.
- Les services en ligne de la bibliothèque : cela va de la boîte à outils aux services de question-réponse en passant par les univers Netvibes.
- Les ressources électroniques en ligne : offre documentaire accessible en ligne suite à l'abonnement / l'achat de produits à un prestataire. Il s'agit par exemple des livres numériques, de la Vidéo A la Demande ou des offres d'autoformation.

Cette étude porte uniquement sur ce dernier point.

L'objectif de cette analyse est de proposer une aide à la décision dans le choix d'offres de contenus dématérialisés. De fait, ces offres sont de plus en plus nombreuses, évoluent rapidement et il est relativement difficile d'en suivre l'évolution de manière précise. Les informations données sur Internet par les différents prestataires ne sont par ailleurs pas toujours complètes ou transparentes et la comparaison des offres implique de se pencher très précisément sur les contenus documentaires mais également sur les modèles économiques et les caractéristiques techniques. Le choix des ressources numériques est d'autant plus complexe que ce type de ressources se trouve encore en phase expérimentale en bibliothèque. Si celles-ci sont de plus en plus nombreuses à franchir le pas (on peut en trouver le recensement sur le site Carel de la BPI), elles manquent encore de recul sur l'évaluation de ces services.

De manière générale, il ressort de cette analyse que nous nous trouvons dans une phase de transition. Les offres des différents prestataires sont encore dans une période d'adaptation vis-à-vis des besoins des bibliothèques. Les catalogues sont pour l'instant relativement réduits, les modèles économiques ne sont pas toujours adaptés à l'activité des médiathèques et les contraintes techniques rendent la mise en place ou l'accès aux services relativement complexe. Enfin, la demande n'est pas toujours à la hauteur des attentes et le bilan en termes d'usages se révèle pour le moment plutôt mitigé.

Des offres peu adaptées, des publics encore frileux face à cette offre de services... La transition est parfois difficile à opérer, en particulier dans un contexte de rigueur budgétaire et alors qu'une partie du personnel des bibliothèques est réticent à l'introduction de ces nouvelles ressources. Il me semble pourtant qu'il est important de se pencher sur ces offres et de les mettre en place dans nos bibliothèques. De fait, il est nécessaire que s'instaure un dialogue entre les prestataires et les médiathèques pour que ces premiers adaptent leur offre aux besoins des collectivités et négocient les droits pour constituer des catalogues à destination des bibliothèques.

De fait, l'acquisition de ressources électroniques s'inscrit dans les missions des bibliothèques. Certes, l'investissement semble parfois important au regard des usages réels (mais renoncerions-nous à l'achat de ces livres qui sortent si peu de nos étagères, au prétexte qu'ils ne rencontrent pas immédiatement leur public ?). Pourtant, il semble que les bibliothèques ont un réel rôle à jouer dans la promotion de ces ressources. Les usages sont encore timides, mais évoluent très vite. La médiathèque doit se positionner dans l'environnement numérique et accompagner cette transition. Si les missions traditionnelles d'accès à la culture, à la formation et à l'information demeurent, les outils changent et la constitution de la collection physique tend à devenir un outil parmi les autres. Anticiper implique bien évidemment de prendre quelques risques. L'acquisition de ressources numériques est un véritable service, en prise avec les mutations des pratiques culturelles, mais peut

aussi être considérée comme un investissement. En effet, mieux vaut manquer d'usagers dans un premier temps que de ressources, quand les usages seront là.

À consulter :

[Développer des services numériques : Le prêt est-il soluble dans le numérique ? Un bilan de la BPI](#) sur les expérimentations de ressources électroniques en bibliothèque, une analyse très intéressante et des conseils pour mettre en place une offre de services numériques. Publié le 24 février 2010.

Incontournable, à consulter en guise d'introduction.

I. Quelle offre, pour quels usages ?

A. Quelle offre ?

Il existe à ce jour des ressources numériques très variées : livres, presse, films, musique, autoformation, usuels, contenus ludo-éducatifs pour les enfants, etc. Certaines sont accessibles gratuitement et légalement aux particuliers et aux collectivités : il existe par exemple des sites qui proposent de télécharger gratuitement des classiques de la littérature. Certaines sont destinées exclusivement aux particuliers. D'autres enfin, ont été conçues pour les bibliothèques.

À la BPI, le Consortium pour l'Acquisition des Ressources Electroniques en Ligne (Carel¹) recense les ressources électroniques payantes éditées en français, encourage les éditeurs à proposer une offre aux bibliothèques publiques et négocie les tarifs. Vous trouverez sur leur site le catalogue des ressources disponibles, leur description et leurs tarifs. Ce catalogue constitue l'une des premières sources d'information en matière de ressources électroniques.

Ces ressources numériques sont encore méconnues du public et des bibliothécaires. Les offres à destination des particuliers sont encore peu utilisées et les usagers identifient souvent mal la nature du service qui leur est proposé par la bibliothèque. C'est pourquoi la mise en place d'une offre numérique exige un travail de communication et d'accompagnement important. Ces offres, complémentaires de l'offre de documents physiques, ne peuvent pas les remplacer : les catalogues sont aujourd'hui relativement limités et les usages peinent encore à s'installer.

À consulter :

Le [catalogue des offres négociées par Carel](#). Il présente les offres, leurs modèles économiques, leurs tarifs. Incontournable.

[Compte-rendu de la journée d'étude de l'ADBS sur « Le livre numérique : offres et usages » du 20 novembre 2009.](#)

Toutes les interventions [sont disponibles en podcast](#).

À consulter pour approfondir la question et suivre les évolutions de la chaîne du livre numérique.

B. Quels usages ?

1. Le livre numérique

À consulter :

[Une revue de presse réalisée par EducNet à l'occasion du salon du livre 2010](#) : plusieurs documents intéressants sur les nouvelles pratiques de lecture et les publics du livre numérique.

2. La VàD (Vidéo à la demande)

[Pratiques de la VàD en France \(CNC 12/2006\)](#)

¹ <http://www.bpi.fr/fr/professionnels/carel.html>

En 2006, 63% des internautes connaissaient la VàD et 4.4% l'avaient testée. Les utilisateurs sont aux deux tiers des hommes, âgés de 25 à 34 ans et actifs. Si les CSP+ sont plus consommateurs que les autres, toutes les CSP sont représentées. L'âge n'est pas non plus un critère d'exclusion : les personnes de plus de 50 ans représentent une catégorie utilisatrice de VàD.

La consommation de VàD est proportionnelle à la consommation de films en salles et à l'achat de vidéos. Il s'agit de l'un des facteurs déterminants de son utilisation. Les utilisateurs de la VàD sont dotés des équipements informatiques et audiovisuels les plus novateurs. Ils avaient téléchargé en moyenne 2.5 programmes sur les trois derniers mois. La plupart en avaient téléchargé 1 à 4, une petite minorité entre 10 et 20.

Un quart choisit le film avant de regarder le catalogue. La majorité se laisse donc guider par le catalogue : la page d'accueil et le choix des autres utilisateurs ont une réelle importance.

L'enquête estime que la moitié des internautes pourrait à terme devenir consommatrice de VàD.

[Etat des lieux économique de la VàD \(CNC 2008\)](#)

On distingue en 2008 trois grands types de plateformes pour la VàD :

- les services VàD proposés à la marge d'un éditeur de DVD, d'un site Internet ou d'un détenteur de droits isolé. Leur offre contient généralement moins de 100 titres et se limite au catalogue de l'éditeur.
- Les services généralistes ou thématiques proposés par des sociétés indépendantes : 300 à 1500 titres.
- Les services proposés par des filiales de groupes de communication, des opérateurs de télécoms, ou des FAI : catalogues de plus de 1500 titres.

La durée des droits cédés aux exploitants de plateformes est en général de 5 à 20 ans. Il existe aujourd'hui quatre modèles économiques pour la VàD : la location de fichier, l'achat de fichier, l'abonnement, la diffusion gratuite financée par la publicité.

[Le développement des offres de vidéo dématérialisée \(enquête CNC 2009 p.44\)](#)

La télévision de rattrapage se développe (possibilité de regarder des émissions de télévision après leur diffusion) : 5.6 millions de Français l'auraient déjà utilisée fin 2008, notamment pour regarder des séries télévisées et des contenus d'actualité.

Le marché de la VàD se développe régulièrement grâce à l'augmentation du nombre d'abonnés haut débit et au développement des catalogues. En février 2009, la France comptait 48 services de VàD actifs : il s'agit de l'offre la plus importante d'Europe.

L'offre : sur 8 plateformes analysées (soit 4000 films fin 2008, mais l'offre évolue très vite) :

- 44% de films français, 36 % de films américains,
- peu de films récents : 2% sont sortis dans les 12 derniers mois, 15% depuis moins de 3 ans,
- plus d'art et essai que de blockbusters : 50% de films arts et essais, 23% de films ayant réalisé plus d'1 million d'entrées,
- peu d'offre documentaire : 95 % de fiction, 2.6 % d'animation, 2% de documentaires,
- une offre éclatée : seulement 10 % des films sont présents sur au moins 4 plateformes.

Consommation de VàD :

- 95 % de paiement à l'acte, 99 % de streaming ou téléchargement.
- Une croissance importante : en décembre 2008, 1.7 million de transactions payantes enregistrées, soit une croissance annuelle de 76%.
- Les consommateurs de VàD privilégient le cinéma sur l'audiovisuel, les films américains (58%) sur les films français (30%).

Profil des consommateurs de VàD payante sur TVIP (accès via abonnement ADSL sur une « box ») :

- beaucoup d'utilisateurs dans les 25-34 ans,
- le milieu professionnel n'est pas déterminant,
- les usages (cinéma en salle, achat de DVD) sont cumulatifs,
- Le nombre de loueurs assidus et occasionnels de VàD augmente, le nombre de loueurs réguliers diminue.

3. La presse électronique

À consulter :

Rapport de la BPI : [Evolution des besoins en presse électronique au sein des membres de CAREL](#) : synthèse qui a pour objectif d'identifier les besoins en matière de presse en ligne. Réalisée après une enquête par questionnaire et entretiens téléphoniques auprès de bibliothèques abonnées à de la presse en ligne. Aborde la question des contenus, des tarifs, des fonctionnalités et des usages. Une bonne synthèse à consulter.

II. Comment mettre en place une offre de ressources numériques ?

A. État des lieux de l'implantation des ressources numériques en bibliothèque

Les bibliothèques municipales et départementales sont de plus en plus nombreuses à développer une offre de ressources numériques. Au regard des informations données par le Carel de la BPI, plus de 100 BM et une vingtaine de BDP ont aujourd'hui fait ce choix. Les situations sont cependant contrastées : certaines ont souhaité multiplier les contenus, d'autres ont préféré passer par une étape-test avec un seul type de ressource. Certaines se concentrent sur les ressources éducatives, d'autres sur la presse, la musique ou la V&D. Certaines proposent les ressources à toutes les bibliothèques de leur réseau, tandis que d'autres les proposent à quelques bibliothèques, équipées en postes multimédias. Certains proposent le service sur place, d'autres en accès distant, au domicile des usagers.

À consulter :

→ [Compte-rendu de l'atelier du 30 juin 2008 des Assises du Numériques animé par l'IABD.](#)

Ce document présente de manière précise les enjeux liés à l'acquisition de ressources numériques, les consortiums, l'offre de certains fournisseurs (Numilog, Cyberlibris, Bibliomédias, CVS) et quelques retours d'expérience. Certaines données chiffrées et techniques sont périmées, l'évolution des offres étant très rapide, mais le document reste très intéressant. À consulter.

B. Impliquer les équipes et les relais : former, former, former...

La mise en place d'une offre de ressources numériques doit être accompagnée d'une communication particulièrement active, comme nous le verrons dans la partie suivante. La médiation humaine est indispensable, c'est pourquoi il est nécessaire que les bibliothécaires au contact du public aient testé l'offre, connaissent le catalogue pour pouvoir conseiller les ressources et maîtrisent l'outil informatique afin d'être capables d'aider les usagers à accéder à l'offre, télécharger les logiciels nécessaires, etc.

Permettre aux équipes de s'approprier l'offre : l'offre de ressources numériques est souvent mise en place à l'initiative de quelques personnes intéressées par ces services et à l'aise avec les technologies de l'information. On retrouve en général en première ligne le responsable des ressources numériques, le responsable des questions informatiques, un bibliothécaire ou un discothécaire convaincu... Il est fréquent que ces services soient lancés sans que les équipes aient été associées au projet et sans qu'elles aient testé les offres. L'offre est alors considérée comme marginale, parallèle à l'offre de documents physiques et les relais manquent sur le terrain, ce qui constitue l'un des freins importants à la diffusion des ressources.

Démarche :

- Associer les équipes au choix des offres dans le cadre d'un projet de développement des ressources numériques. Il peut s'agir des responsables des domaines d'acquisition, ou dans le cas des BDP des responsables de bibliothèques municipales (en les associant au choix des ressources ou en leur proposant de choisir des ressources parmi une présélection faite par la BDP, ce qui implique une démarche active).
- Proposer des temps de démonstration, demander à chacun de tester chaque ressource au moins quelques minutes et prendre un temps d'échange.

Former les équipes : le personnel ne possède pas toujours les compétences techniques nécessaires à la valorisation de l'offre et n'est pas toujours convaincu par l'intérêt des ressources dématérialisées.

Démarche :

- Des réunions d'information et des sessions de formation semblent indispensables pour accompagner le passage aux ressources numériques.
- Sans doute est-il aussi intéressant de rappeler l'intérêt des services numériques à l'heure où les usages et les attentes des usagers évoluent, d'écarter la confusion entre missions de la bibliothèque (accès à la culture, la formation, l'information, rôle social) et outils pour les remplir (constitution de collections physiques, mais aussi constitution de collections numériques, proposition de services en ligne, aide à la recherche de sources d'information sur Internet, etc.).
- Des ateliers de remise à niveau en informatique / usage des outils du Web peuvent vaincre les réticences fondées sur la crainte de ne pas maîtriser ces nouvelles ressources. À moyen terme, ils peuvent conduire à engager une vraie politique documentaire numérique : veille en ligne, bonne connaissance des ressources gratuites / payantes à disposition des usagers à la bibliothèque mais aussi directement proposées aux particuliers, etc.

Ex : la médiathèque du Havre a mis en place un programme de formation interne comprenant séances de remise à niveau en bureautique puis maîtrise d'Internet et des outils 2.0. Ce plan de formation a permis de créer une culture numérique au sein des équipes et de vaincre certaines réticences vis-à-vis des nouvelles technologies.

Ex : à Rennes, des sessions régulières de présentation et manipulation des ressources ont été mises en place pour former les équipes.

Accompagner les bibliothécaires du réseau : les responsables des bibliothèques municipales intégrées dans un réseau BDP sont souvent seuls et ont besoin d'être très accompagnés en termes de formation à l'usage des ressources et de valorisation du service. Des guides d'utilisation du service, des outils de communication présentant les offres pour le public et une assistance à distance si besoin peuvent constituer une aide précieuse.

C. Communiquer, communiquer, communiquer...

La mise en place d'une offre de ressources numériques nécessite un travail important de communication. Ces ressources sont en effet encore très mal connues du grand public, pour plusieurs raisons :

- Si les usages évoluent, **les offres à destination des particuliers sont encore peu connues.** L'utilisateur qui découvre ce type de service à la bibliothèque ignore souvent quelles sont les possibilités qui lui sont offertes et les modalités d'accès à l'offre.
- **L'utilisateur**, même s'il connaît ce type d'offre, **ne s'attend pas forcément à la trouver en bibliothèque.** Cela est d'autant plus vrai pour les petites bibliothèques, qui peuvent bénéficier d'une offre numérique grâce à la BDP.
- Le public est habitué à rechercher de documents sur place, dans les rayonnages ou grâce au catalogue informatisé. Or, les notices des documents numériques ne sont pas toujours intégrées au catalogue et quand elles le sont, elles peuvent être noyées dans la liste des réponses. **Il s'agit de ressources invisibles** qu'il faut promouvoir activement : un lien sur le site Internet ne suffit pas.

Il est donc indispensable de **mettre en place une campagne de communication active** : les fournisseurs proposent souvent des documents de communication que la bibliothèque peut personnaliser et diffuser. Il est également possible, comme à Rennes pour Arte VoD, de rematérialiser l'offre numérique, avec une présentation en vitrine des jaquettes de films ou des

couvertures de livres, des bibliographies, etc. On peut aussi proposer des postes informatiques dédiés aux ressources numériques au sein de la bibliothèque et clairement identifiés comme tels.

Ex : à Rennes, sessions mensuelles de présentation des ressources, rematérialisation des jaquettes de films en vitrine pour faire connaître l'offre d'Arte VoD, communication sur Twitter.

Ex : à la BDP de l'Aude, un prêt de liseuses électroniques est testé dans 3 bibliothèques. L'idée est de proposer à un usager qui ne trouverait pas le livre qu'il cherche (s'il s'agit d'un livre disponible dans l'offre en ligne) de le télécharger dans une tablette numérique et d'emprunter celle-ci.

Ex : la BDP de Dordogne prend en charge la conception et la réalisation des outils de communication. Un blog, <http://bdp24.viabloga.com/>, fait la promotion de ces ressources numériques.

Il semble important de **planifier une campagne de communication à court et moyen terme** : l'offre est souvent mise en valeur lors de son lancement (diffusion de mails, de plaquettes, d'affiches, etc.) puis oubliée après quelques mois, aussi bien du public que des bibliothécaires qui ne pensent pas à conseiller ces ressources.

Il est également intéressant de **proposer une communication ciblée**, en direction des partenaires éducatifs et associatifs. Ces relais peuvent d'ailleurs être consultés en amont, au moment de l'acquisition des ressources : associations travaillant autour du handicap pour VocalePresse, enseignants et associations d'insertion pour les ressources éducatives et d'autoformation, etc.

Il est enfin nécessaire de **disposer de relais au sein de la bibliothèque** : la médiation humaine est en effet le meilleur moyen de faire connaître ces ressources. Présentations au public, médiation quotidienne, information au moment des inscriptions, démonstrations, réflexe de proposer les ressources numériques en réponse aux demandes des usagers, etc. Cela implique d'associer l'ensemble du personnel au contact du public dans l'utilisation de ces ressources : il est fréquent que les équipes ignorent les offres, n'aient pas testé leur contenu ou ne s'y intéressent pas, notamment dans les bibliothèques desservies par les BDP.

Il faut accompagner la découverte du service mais également son utilisation. De nombreuses contraintes techniques peuvent freiner l'usager des ressources numériques : il est parfois nécessaire d'aider les usagers à télécharger le logiciel indispensable à la lecture des fichiers, d'expliquer que l'offre ne fonctionne pas sur Macintosh, qu'il faut mettre à jour un logiciel, etc. Un service d'aide à distance et une FAQ / un espace forum sur le site de la bibliothèque pourraient sans doute répondre à certains de ces problèmes.

Ex : Troyes propose un « service après-vente » par mail ou téléphone. Cet accompagnement a été jugé déterminant pour augmenter le nombre d'usagers actifs.

Ex : À Vincennes, ce service s'inscrit dans la réalisation par la Ville d'un portail citoyen qui doit permettre aux usagers d'accéder à tous les services municipaux après identification. Le catalogue en ligne inclut les sites Internet des ressources numériques gratuites et payantes.

D. Choix des ressources : menu ou à la carte ?

En BDP, plusieurs scénarios sont actuellement mis en œuvre :

La BDP choisit un « kit » de ressources et le propose dans son intégralité aux bibliothèques.

Ex : BDP de l'Hérault. Europresse et Cyberlibris sont proposés à toutes les bibliothèques du réseau.

Ex : La BDP du Loir et Cher, propose Toutapprendre, Edumédia, PlanetNemo et l'encyclopédie Universalis à 9 bibliothèques.

Avantages :

- Une offre facilement identifiable
- Des échanges possibles sur le réseau qui possède les mêmes ressources.
- Rapidité du choix

Inconvénients :

- Peu d'implication des bibliothèques dans le choix des ressources : risque que celles-ci soient mal connues et que les bibliothécaires ne jouent pas leur rôle de relais.
- Les ressources n'intéressent pas nécessairement les bibliothèques, qui ne chercheront pas toujours à les faire connaître : un kit offre peu de marge de manœuvre.
- Risque d'une absence d'échange entre les bibliothèques du réseau : le choix de l'offre n'est pas l'occasion de réunions et de débats.

La BDP choisit un « kit » de ressources et propose aux bibliothèques municipales d'en choisir un certain nombre.

Ex : la BDP d'Indre et Loire propose PlaneteNemo, Numilog et Arte VoD. Elle dispose d'un nombre prédéterminé de licences : les bibliothèques qui demandent un accès au service peuvent choisir leurs ressources, mais chaque bibliothèque ne peut pas disposer de toutes les licences. Toutes ne disposent donc pas du même bouquet d'offre.

Avantages :

- Le coût : toutes les bibliothèques ne bénéficiant pas de l'intégralité des services, il est possible de réduire le prix de chaque abonnement
- Possibilité de proposer des ressources plus diversifiées
- Implication, même si limitée, des bibliothèques dans le choix des ressources
- Rapidité du choix

Inconvénients :

- Risque d'absence d'échange entre les bibliothèques : la répartition se fait-elle au cours d'une réunion des bibliothécaires ou par prise de contact bilatérale entre la bibliothèque intéressée et la BDP ?
- Peu d'échanges entre les bibliothèques autour du choix des ressources.

La BDP propose aux bibliothèques intéressées de choisir un kit de ressources dont elles disposeront toutes.

Ex : la BDP de l'Aude a retenu Arte VoD, leKiosque et la Cité de la Musique, après avoir consulté les 10 bibliothèques retenues pour l'expérimentation.

Avantages :

- Implication des bibliothécaires dans le choix : certainement de meilleurs relais sur le terrain.
- Échanges entre les bibliothécaires au sujet des ressources : implique de se pencher sur l'offre, de se l'approprier.

Inconvénients :

- Pas de sur-mesure : ex, une bibliothèque peut être intéressée par VocalePresse car il y a une institution pour les personnes handicapées dans la commune. Les autres non, l'offre n'est pas retenue.
- Choix réduit pour des raisons budgétaires.

La BDP propose aux bibliothèques intéressées de choisir les ressources qui les intéressent.

Ex : la BDP du Cantal propose aux bibliothèques retenues de choisir les ressources qui les intéressent dans le catalogue Carel (hors ressources professionnelles, type Electre) dans la limite d'un budget réparti équitablement entre elles. 4 à 5 abonnements sont pris en moyenne.

Avantages :

- Les bibliothécaires sont impliqués dans le choix des ressources
- Les bibliothécaires échangent autour des ressources : dans le Cantal, deux réunions par an permettent de comparer les expériences.
- De nombreuses offres sont testées : dans le Cantal, il n'est pas rare que les bibliothécaires choisissent de changer de ressources chaque année, ce qui permet d'avoir des retours d'expérience diversifiés.

Inconvénients :

- Coût : risque de prendre de nombreux abonnements avec un nombre faible d'accès : prendre des accès plus nombreux revient en général moins cher.
- Pas d'échanges entre les bibliothèques si la BDP propose à chaque bibliothèque de lui adresser sa demande. Le système perd alors de son intérêt.
- Gestion à grande échelle : ce dispositif implique de prendre le temps de réunir les gens. Il semble d'autant plus difficile à gérer que de nombreuses bibliothèques sont intéressées.

E. Proposer le service à domicile ou en bibliothèque ?

CONSULTATION SUR PLACE

La consultation sur place présente l'avantage de coûter beaucoup moins cher que la consultation domicile. Elle simplifie également la gestion de la distribution des identifiants.

La consultation sur place se prête mieux aux documents à consulter rapidement : programmes ludo-éducatifs pour les enfants, presse, usuels ou autoformation. Certaines offres ne sont consultables que sur place : c'est par exemple le cas de l'extranet de la Cité de la Musique.

La consultation sur place peut également être intéressante pour la diffusion de films à un groupe d'utilisateurs. Il faut cependant s'assurer des droits de diffusion des documents numériques, qui ne sont pas toujours compris. En ce qui concerne la VàD, les droits sont souvent assez restrictifs : la diffusion à un groupe est autorisée, mais à condition de ne pas faire de publicité autour de l'animation, ni sous forme papier, ni sur le site Internet... Les conditions précises sont indiquées sur les sites des fournisseurs de VàD.

Techniquement, elle repose en général sur la reconnaissance des adresses IP, ce qui peut poser des problèmes techniques de mise en place (cf paragraphe sur les adresses IP). Cela signifie aussi que pour un accès acheté, un seul ordinateur peut offrir accès au service. Cela peut être contraignant en termes de gestion de l'espace multimédia puisqu'il faut désigner un poste dédié aux ressources numériques et que celui-ci n'est pas déplaçable.

La consultation sur place suppose un espace de consultation agréable et une communication visible. Il semble important de signaler le poste dédié aux ressources numériques, afin de mettre en

avant le service. Il faut également penser aux conditions d'utilisation : un usager aura-t-il envie de s'installer dans un espace étroit, peu convivial ? On propose de plus en plus des chauffeuses pour les espaces de lecture, mais les chaises de métal restent la norme pour les espaces informatiques. Il faut également s'interroger sur la pression mise sur les postes : si la bibliothèque dispose de quelques postes offrant accès à Internet, il faut accepter que l'un d'entre eux soit bloqué par exemple une heure par une personne se lançant dans une autoformation. Il est également nécessaire de s'interroger sur la discrétion de la consultation : un écran affiche de manière très visible les contenus lus, ce qui peut être un frein à l'usage des ressources en ligne.

Enfin, certains contenus semblent mal se prêter à la consultation sur place, notamment s'il s'agit du seul mode d'accès au service (pas d'accès à domicile). La lecture de livres ou le visionnage de films impliquent un temps long, qui peut n'être pas adapté aux usages et aux espaces de la médiathèque.

CONSULTATION A DOMICILE

La consultation à domicile constitue certainement la véritable valeur ajoutée des ressources en ligne. En effet, l'enjeu de ces ressources est celui de l'accès. L'intérêt des ressources numériques n'est pas qu'elles soient « numériques » et lisibles sur écran, mais plutôt qu'elles soient disponibles 24h/24 et 7j/7, à domicile ou en accès nomade, immédiatement et facilement. Il semble donc préférable de proposer des ressources accessibles à domicile que sur place.

La consultation à domicile ouvre l'offre de ressources numériques aux usagers des bibliothèques non informatisées, ne disposant pas d'un espace multimédia ou proposant des espaces peu conviviaux. Cela dit, cela pose le problème des relais, des compétences techniques des bibliothécaires et de la politique incitative de la BDP (proposer des ressources numériques pour inciter les bibliothèques à s'informatiser ou à s'équiper en multimédia).

La consultation à domicile pose le problème de l'offre : certains fournisseurs ne la proposent pas.

La consultation à domicile pose le problème du coût : l'accès à domicile est facturé beaucoup plus cher que l'accès sur place et repose sur des critères économiques problématiques : nombre limité d'accès à distribuer, bassin de population, etc.

La consultation à domicile implique la gestion des droits des usagers : pour chaque usager inscrit, il est nécessaire de créer des identifiants. Dans le cas des BDP, ce travail est fréquemment renvoyé vers la BDP, notamment par les bibliothèques qui ne sont pas informatisées. L'utilisateur fait une demande sur place ou par mail, sa bibliothèque transfère le mail à la BDP après vérification de la validité de l'abonnement, la BDP valide l'inscription puis renvoie les identifiants par mail. Cette procédure n'est actuellement pas trop lourde, du fait du faible nombre d'utilisateurs de ces services mais peut poser problème à terme.

La consultation à domicile peut impliquer de mettre en place un « service après-vente » à distance ou sur place : pour guider les usagers dans le téléchargement de logiciels par exemple.

Ex : à Troyes, Arte VoD est proposé uniquement à domicile. Les usagers ont accès à l'ensemble du catalogue de la chaîne et peuvent visionner 5 documents par période de 21 jours.

Ex : la BDP du Cantal défend l'option d'un accès à domicile, dans la mesure où le public des bibliothèques du réseau a l'habitude de passer à la bibliothèque et non de s'y installer. L'offre semble pouvoir difficilement trouver son public en accès sur place.

F. Proposer le service directement aux habitants ou passer par les bibliothèques du réseau?

La plupart des BDP contactées ont fait le choix d'une offre proposée par le biais des bibliothèques du réseau. Ce choix est généralement affirmé comme un impératif : l'acquisition de ressources numériques ne doit pas conduire à détourner le public des bibliothèques mais justement participer au dynamisme de celles-ci. Par ailleurs, la BDP étant peu connue du grand public, et étant donnée l'importance de la médiation autour de ces ressources, il peut sembler inutile de les proposer directement aux habitants du département.

Ce choix pose toutefois un problème : pour des raisons de coût et d'organisation, de nombreuses BDP proposent des ressources numériques à quelques bibliothèques seulement.

LA BDP du Cantal a mis en place une solution mixte et compte la développer : la plupart des ressources numériques sont proposées par l'intermédiaire d'une quinzaine de bibliothèques, mais la BDP propose également à tous les habitants et via le site du département un abonnement au Robert en ligne. La BDP distribue des mots de passe aux personnes intéressées : ce service rencontre un certain succès. À terme, l'offre pourrait évoluer vers des ressources généralistes proposées par le département et des ressources plus spécialisées et adaptées à leur public proposées par les bibliothèques.

Ce choix pose lui aussi certaines questions :

- Comment s'assurer que la personne appartient bien au département ? Existe-t-il un espace usager sur le site du département à partir duquel l'accès au service peut être offert ?
- Être attentif à la redondance possible des offres BDP / BM de moyennes et grandes villes. Être aussi attentif aux usages qui ne sont peut-être pas redondants: une offre similaire, proposée par exemple par un département et la BM de son chef lieux peut être utilisée par des publics différents. Intérêt d'une politique concertée.

G. Proposer le service dans quelques bibliothèques et sur critères ou dans tous les points du réseau ?

La plupart des BDP contactées proposent leurs ressources numériques dans un nombre limité de bibliothèques, sélectionnées sur la base du volontariat et de critères précis :

- Disposer d'un salarié professionnel
- Disposer d'au moins un poste informatique ou d'un espace multimédia
- Proposer un accès gratuit à Internet
- Etc.

10 à 15 bibliothèques sont en général concernées. Il arrive également que l'une des ressources soit proposée dans une ou deux bibliothèques seulement. Ex : en Indre et Loire, la V&D n'est proposée que dans deux bibliothèques du réseau. Ce parti-pris est parfois présenté comme une phase de test, permettant de tester le succès de ces services dans des bibliothèques impliquées et à moindre coût. Il arrive qu'il soit aussi revendiqué comme une mesure incitative : l'objectif est d'encourager l'informatisation et la professionnalisation des bibliothèques.

La BDP de l'Hérault fait exception dans la mesure où elle propose Cyberlibris et Europresse à l'ensemble de son réseau. Ce choix a un coût : le budget accordé aux ressources numériques est relativement important et deux ressources seulement sont proposées.

Ex : la BDP du Cantal note que les ressources numériques sont mieux connues du public des bibliothèques disposant d'espaces multimédias et d'un animateur pour organiser des ateliers.

Ex : la BDP de Dordogne propose son service dans 8 bibliothèques, choisie sur critères : posséder un espace multimédia (1 à 10 postes d'accès à internet) ; s'impliquer dans le projet ; valoriser les ressources auprès du public ; avoir la capacité d'animer l'espace multimédia.

H. Questions budgétaires

Les budgets consacrés aux ressources par les BDP sont relativement inégaux, de 8 000 à 50 000 euros environ. Certaines BDP ont bénéficié d'un budget supplémentaire accordé par le département, d'autres ont dû reconsidérer leur répartition budgétaire entre ressources physiques et numériques. La Drac a parfois accompagné ces projets.

Les prix annoncés par les fournisseurs semblent également négociables, en particulier au moment de la reconduction du contrat. Certains fournisseurs n'indiquent en effet qu'une partie de leurs tarifs sur le site du Carel et ne souhaitent pas diffuser leur grille tarifaire précise...

Une participation des bibliothèques du réseau peut également être envisagée. Il semble toutefois préférable de mettre en place le service gratuitement les premières années, l'offre ayant besoin de temps pour trouver des relais et rencontrer son public.

I. Bilan

Le bilan est pour le moment relativement mitigé. Le nombre d'inscrits à ces services est encore plutôt faible (d'une poignée à quelques centaines dans le meilleur des cas). Le nombre d'inscrits actifs l'est encore plus : il semblerait qu'une part importante des personnes qui demandent l'ouverture d'un compte n'utilisent pas le service. Certains ne prennent pas le temps de le tester, d'autres ne peuvent l'utiliser pour des raisons techniques (incompatibilité de certaines offres avec les Macintosh par exemple), d'autres sont déçus par un catalogue qu'ils avaient imaginé plus large, ou rebutés par des modalités d'accès contraignantes. Le nombre d'utilisateurs tend cependant à augmenter.

III. Comment choisir une offre de contenus numériques ?

Choisir une offre implique de se pencher sur les aspects documentaires mais également économiques et techniques des ressources numériques. La DDLL de l'Hérault a retenu en 2007 trois critères de pondération des offres proposées par Carel² :

1) Le contenu (/10)

- Contenus de niveau culturel éducatif remarquable + possibilité de téléchargement (7 à 10)
- Contenus trop spécialisés ou ne présentant pas un apport considérable par rapport au site Internet (4-5)
- Contenus trop spécialisés ou manifestement inadaptés au caractère généraliste de l'offre que l'on souhaite proposer (1 à 3 : à écarter) Ex : archives bibliographiques françaises.
- Ressources non disponibles en français : écartées. Ex : ressources musicales

2) L'ergonomie (/5)

- Menus clairs, des temps de chargement acceptables, et une esthétique globale du site remarquable (5)
- Bonne à très bonne (3 à 5)
- Temps de chargement trop longs (4)
- Présentation peu ergonomique du point de vue des menus ou de l'esthétique (3)
- Présentation plutôt dissuasive (2)
- Présentation réellement dissuasive (1)

3) Les conditions de mise en place financière et technique (/5)

- Accès sur place ou à domicile proposé
- Domiciliation sur un poste de la ressource
- Multiplicité des connexions simultanées

Ces critères sont très pertinents. Il semble toutefois possible de préciser le critère d'ergonomie en le remplaçant par un critère plus général d'accès au service, comprenant les contraintes techniques. Sans entrer dans le détail du système de notation proposé par la DDLL, il peut être intéressant de prendre en compte les critères suivants :

1) L'aspect documentaire

- Offre généraliste ou spécialisée
- Choix / diversité du catalogue
- Valeur ajoutée par rapport aux ressources gratuites proposées sur le Net
- Fonctionnalités 2.0
- Possibilité d'enrichir la plateforme de contenus de médiation

2) Les modalités d'accès au service

- Ergonomie de la plateforme
- Modalités de recherche dans le catalogue
- Facilité de lecture des fichiers (nécessité ou non de télécharger des logiciels, simplicité d'usage de ceux-ci, temps de téléchargement des fichiers, etc.)

² [l'expérience de la Direction Départementale du Livre et de la Lecture de l'Hérault](#) :

« En fonction d'un bilan coût avantages, on choisira les ressources retenues d'abord en fonction des contenus qu'elles proposent (notamment pour celles qui sont seules dans leur domaine, comme Vocale Presse ou planet Nemo), mais également en intégrant la possibilité du plus large accès possible lorsque cette éventualité se présente. »

- Compatibilité : possibilité d'accéder au service via tous les systèmes d'exploitation, tous les navigateurs, etc.
- Accès sur place et / ou à domicile proposé
- Intégration des notices dans le catalogue de la bibliothèque

3) Les conditions de mise en place technique et financière

- Modèle économique : tarifs et type d'accès proposé (accès simultanés, nombre de connexions, etc.)
- Simplicité de la gestion de la partie administrateur (attribution de comptes, etc.)
- Simplicité de la mise en place technique : attribution d'identifiants, nécessité d'intervention technique sur place, nécessité de créer soi-même l'interface utilisateur, etc.

On peut imaginer une priorisation et une pondération de ces critères en fonction des attentes de la médiathèque. Certains critères peuvent ainsi être éliminatoires (pas d'accès à domicile, ne fonctionne pas sur Macintosh), les autres avoir plus ou moins de poids.

À consulter :

→ Cet article du wiki consacré aux documents numériques en BDP présente [l'expérience de la Direction Départementale du Libre et de la Lecture de l'Hérault](#). Une présentation des critères d'analyse des offres puis une analyse succincte de chaque ressource proposée par Carel offrent des éléments de réflexion intéressants. L'article datant de 2007, il est nécessaire d'actualiser les données, qui évoluent très rapidement, notamment en termes de contenus et de contraintes techniques.

A. L'offre documentaire

1. Bouquet ou titre à titre ?

Plusieurs modèles coexistent dans l'offre de ressources numériques :

- L'accès à un catalogue dans son intégralité via un abonnement.
- L'accès à des bouquets préconstitués via un abonnement en général modulable (choix d'un ou plusieurs bouquets).
- Le choix titre à titre de documents.

Il est difficile de faire de ce critère l'unique déterminant de choix des prestataires : en effet, les catalogues des fournisseurs ne sont pas les mêmes, chacun négociant avec ses propres éditeurs. Les livres de l'Harmattan sont disponibles chez l'Harmathèque, les livres d'Hachette chez Numilog, etc. La tendance est à la fragmentation des offres.

Pour autant, il s'agit d'un critère important. Les offres par bouquet ont l'avantage de proposer un accès à un certain nombre de documents rapidement, puisqu'il n'y a pas de travail de sélection. En revanche, elles permettent peu de choix documentaire et aucune adaptation de la collection au public. Elles rendent difficile la complémentarité entre collections physiques et numériques.

Les offres **au titre à titre** impliquent un accès à un nombre limité de titres mais permettent de construire une offre cohérente, là encore dans la limite du catalogue proposé. Ces collections numériques sont généralement réduites : d'une centaine à quelques centaines de titres. C'est pourquoi **il semble plus pertinent de proposer une collection suivant une thématique précise qu'une collection généraliste**. Cela présente deux avantages : le public cerne mieux l'offre qui lui est proposée en ligne et les bibliothécaires, qui connaissent parfois mal l'offre de ressources en ligne, pensent plus spontanément à conseiller ce fonds. En effet, un fonds généraliste réduit peut avoir des

difficultés à rencontrer son public qui y trouvera peu de choses et se prêtera mieux au test du service qu'à son usage régulier.

Ex : la BDP du Jura a fait le choix de recentrer sa collection de livres numériques sur le domaine informatique. Une première offre, plus généraliste, n'a pas rencontré son public.

Ex : la BDP de l'Indre et Loire a axé sa collection sur la formation et l'informatique. L'idée était de conduire vers la bibliothèque grâce au numérique des publics peut-être plus intéressés par les ouvrages de vie pratique que par la littérature. Il semble a posteriori important de proposer une offre dans laquelle les bénévoles et les publics traditionnels se reconnaissent.

Ex : Grenoble propose 440 titres sur l'informatique, la vie pratique, les sciences humaines, mais aussi la littérature classique et contemporaine. Les bibliothécaires avaient souhaité au lancement de l'offre refléter la diversité des collections physiques dans les collections numériques mais les acquisitions se concentrent aujourd'hui sur des secteurs documentaires attractifs.

Le choix peut s'inscrire dans une logique de complémentarité avec la collection physique : la collection numérique peut par exemple permettre d'offrir un accès plus large aux romans les plus demandés, sous réserve qu'ils soient proposés par le fournisseur.

Ex : Grenoble privilégie des romans très demandés par le public.

Ex : la médiathèque de Marguerittes a choisi le pack Universal proposé en musique par Bibliomédia dans la perspective de réduire les acquisitions de disques portés par une forte politique de marketing, qui suscitent une importante demande les premiers mois mais tombent rapidement dans l'oubli.

2. Choisir une offre multicontenus ou des offres spécialisées ?

Il existe là encore deux types d'offres :

- **Les offres multicontenus :** sur la plateforme d'un même fournisseur, il est possible de consulter en streaming ou de télécharger de la musique, des vidéos, des livres, des livres audio, de la presse, de l'autoformation, des jeux, etc.
- **Les offres spécialisées :** celles-ci sont aujourd'hui les plus nombreuses.

OFFRES MULTICONTENUS :

Deux fournisseurs occupent actuellement le marché : Bibliomédia et Ithèque. CVS étudie également la possibilité de proposer une offre de ce type, mais rien n'est encore arrêté. Ithèque et Bibliomédia ont construit une offre centrée sur la musique mais qui se diversifie dans d'autres domaines. Le bouquet de base comprend l'offre musicale. Des bouquets facultatifs permettent de diversifier l'offre.

Avantage :

- Simplifie l'accès aux ressources via une seule plateforme

Inconvénients :

- Aucun fournisseur n'est aujourd'hui en mesure de proposer une offre exhaustive sur une même plateforme : les négociations avec les éditeurs de contenus conduisent à la fragmentation de l'offre.
- Catalogues encore limités en dehors de l'offre musicale. L'offre de base de Bibliomédia notamment n'inclut presque que de la musique

- Il est nécessaire par exemple sur Bibliomédia de prendre le bouquet de base musical : les autres bouquets s'y ajoutent.

OFFRES SPECIALISEES :

De nombreuses offres sont proposées, spécialisées dans le domaine du livre, de la presse, du cinéma, des encyclopédies, etc. Certaines agrègent différents contenus : c'est par exemple le cas d'Europresse qui propose de nombreux journaux tels que Le Monde, Libération, L'équipe, le Nouvel Observateur, etc. TerraEconomica en revanche, ne propose l'accès qu'à ce périodique.

Avantages :

- Des offres plus développées et diversifiées que les offres multicontenus, en dehors du domaine musical du moins.
- Une offre peut-être plus clairement identifiable pour les bibliothécaires-relais et le public : des livres, de la presse, etc.

Inconvénients :

- L'utilisateur doit naviguer entre différentes plateformes aux modes d'utilisation différents
- De nombreuses plateformes sont liées à un éditeur et proposent son catalogue ainsi que d'autres ressources mais limitées par les questions juridiques...

3. Combien de ressources choisir ?

Les bibliothèques qui se tournent vers les ressources numériques choisissent en général entre 1 et 15 ressources. Au-delà, il semble que l'offre soit difficilement identifiable.

Le nombre de ressources dépend bien évidemment de plusieurs facteurs :

- Le coût : budget imparti aux ressources numériques, mais aussi choix d'un accès sur place ou distant (plus cher)
- En BDP, le choix de mise en place de l'offre : ressources proposées ou non à toutes les bibliothèques, possibilité pour celles-ci de choisir certaines ressources à la carte, etc.

Ex : la médiathèque du Havre indique qu'au-delà de 15 ressources, il semble plus difficile aux équipes de maîtriser l'offre et de la faire connaître au public.³

Ex : à Rennes, l'offre d'une quinzaine de ressources a été conçue pour s'articuler autour d'axes marqués : « Accéder aux œuvres en ligne », « Se former tout au long de la vie », « Lire et décrypter la presse ».

4. Proposer des ressources gratuites ?

Plusieurs bibliothèques proposent des liens vers des ressources gratuites. Issy-Les-Moulineaux a fait le choix de prêter des tablettes numériques avec un catalogue d'œuvres libres de droits, gratuitement téléchargées sur Internet.

Dans le domaine du livre par exemple, de nombreux sites Internet proposent des livres numériques gratuits, numérisés bénévolement dans une optique de partage. C'est par exemple le cas de feedbooks.com ou ebooksgratuits.com. Le site ebouquin.fr recense une quinzaine de sites dédiés⁴. Il s'agit en général essentiellement de classiques de la littérature. Il est possible de jouer la complémentarité entre des offres payantes et des offres gratuites. Par ailleurs, certaines sociétés

³ http://www.bpi.fr/fr/professionnels/carel/en_savoir_plus/services_numeriques/lehavre.html

⁴ <http://www.ebouquin.fr/2010/02/27/ou-trouver-des-livres-electroniques/>

fonctionnant sur un modèle mixte (Feedbooks par exemple, qui propose un service d'autoédition en ligne, propose sur son site gratuitement des œuvres libres de droits et des œuvres autoéditées), une partie des titres proposés ne le sont que sur ces sites. Concernant le livre, la plupart des fournisseurs de ressources payantes proposent gratuitement l'accès aux livres libres de droits proposés par ailleurs sur les sites gratuits via leur plateforme.

La question se pose également avec la musique : certaines bibliothèques font le choix de développer des plateformes personnalisées, d'autres préfèrent proposer des playlists sur des sites comme Deezer.

De même avec le ludoéducatif : certaines bibliothèques ont abandonné PlanetNemo parce qu'il leur semblait que malgré la qualité de ce site, il est aujourd'hui possible de trouver des offres équivalentes et gratuites.

Valoriser ces initiatives légales et gratuites permet à la bibliothèque de jouer son rôle de repère au sein de l'information et des produits culturels. Ces ressources peuvent être valorisées par des univers Netvibes ou par des liens proposés avec les ressources numériques payantes. Il semble dans tous les cas intéressant que les bibliothécaires soient à même de se faire le relais de ces initiatives auprès du public en quête d'information et de produits culturels.

Le risque est cependant de brouiller le message et de faire perdre de vue la singularité de l'offre payante.

À consulter :

→ [Ebouquin est un site dédié à la lecture numérique](#). Créé en février 2009 il propose une veille technologique intéressante : fournisseurs de fichiers numériques, test des tablettes de lecture, analyse de l'évolution des formats, etc. Son wiki propose la liste des sites gratuits et payants proposant des ebooks

5. La question de la conservation des fichiers

La conservation des fichiers numériques pose bien évidemment de nombreux problèmes sur lesquels nous ne reviendrons pas ici. Le principe de l'abonnement, en général annuel, s'oppose à toute politique de conservation des données.

Certains fournisseurs proposent l'achat de fichiers numériques. C'est par exemple le cas de Numilog pour les livres. La consultation des fichiers achetés est toutefois soumise à de fortes contraintes au sujet desquelles il est intéressant de se renseigner si l'on souhaite privilégier l'achat. Dans le cas de Numilog, la bibliothèque paie les titres choisis (achat ou abonnement) mais également l'abonnement annuel à la plateforme qui permet de les consulter. Une fois l'abonnement à la plateforme résilié, la société remet les fichiers numériques achetés à la bibliothèque sur une clé USB et l'autorise à les proposer en consultation sur place, sur un seul poste informatique. Autant dire que la formule d'achat présente peu d'intérêt au regard de la formule d'abonnement.

6. Éléments de synthèse sur l'offre de livres numériques

Quatre fournisseurs proposent aujourd'hui une offre à destination des bibliothèques. Les deux acteurs majeurs et généralistes sont Cyberlibris et Numilog. L'Harmathèque et Publie.net sont plus spécialisés. Cette rapide présentation vise à offrir un rapide panorama de l'offre actuellement proposée.

➤ Cyberlibris

Ce fournisseur propose environ 6 000 titres (une centaine d'éditeurs représentés), regroupés par bouquets. À un bouquet de base « Vie pratique et classiques de la littérature » auquel la médiathèque doit s'abonner, s'ajoutent des bouquets facultatifs variés : Arts et lettres, Économie et entreprise, Emploi, métiers et formation, Enfance, Tourisme et voyage, Sciences humaines, ouvrages en espagnol.

Le modèle économique repose sur deux éléments : les bouquets choisis et le nombre de « lieux ». Une bibliothèque constituée d'une centrale et deux annexes pourra acheter un bouquet pour un, deux ou trois lieux. Elle recevra par lieu un certain nombre de licences (le fait de disposer de plusieurs licences dans un même lieu n'est pas plus cher) qui permettront la consultation des ouvrages sur place et l'inscription des usagers intéressés par le service distant, accessible à domicile. Une bibliothèque souhaitant proposer l'inscription directement en ligne se verra obligée d'acheter autant de licences qu'elle dispose de bibliothèques de quartiers.

L'utilisateur a accès aux fichiers uniquement en streaming et non en téléchargement. L'accès est illimité : tous les usagers de la bibliothèque peuvent consulter à volonté les documents appartenant au bouquet auquel elle s'est abonnée.

En test rapide, l'interface est plutôt agréable et orientée 2.0 : il est notamment possible de consulter les « étagères » des autres lecteurs ou des bibliothécaires, de noter ou commenter les ouvrages. La découverte rapide du catalogue n'est toutefois pas aisée. En effet, il est possible de trier les livres par bouquet c'est-à-dire par thématique large ou par éditeur. Il est aussi possible de faire une recherche par titre, auteur, éditeur, ISBN ou plein texte... mais pas par thème précis ou mot-clé. Cela pose un problème de taille : à moins d'avoir une requête précise par titre ou auteur (mais dans un catalogue de 6 000 titres maximum, quelles sont ses chances d'aboutir ?), il est difficile d'identifier les ouvrages traitant d'un thème précis. Des « filtres » permettent cependant de préciser une recherche déjà commencée : tri par langue, nombre de pages, année de publication, thématique plus précise (mais encore large), popularité, présence de rating, tags, etc. En bref, la recherche est plus conviviale que sur un catalogue classique mais manque beaucoup de précision, et ne me semble pas encourager un usager souhaitant « tester le service » à poursuivre ses investigations.

➤ Numilog

Ce fournisseur, qui appartient au groupe Hachette, propose 30 000 livres (soit environ 200 éditeurs). Le modèle documentaire est proche du modèle classique de la bibliothèque : les bibliothécaires sélectionnent les livres titre par titre. L'abonnement dure un an, à l'issue duquel il est possible de reconduire ou modifier la sélection faite.

Le modèle économique repose sur le nombre de titres choisis. Le tarif est indexé sur le prix du document papier, sur lequel est faite une remise de 25%. Il faut y ajouter des frais d'abonnement à la plate forme, soit 1500€ HT / an. Pour ce prix, la médiathèque dispose de 3 exemplaires numériques de chaque titre.

L'utilisateur a accès aux fichiers par le biais d'un prêt chronodégradable. Le fichier est téléchargé, inscrit sur son compte et devient illisible après quelques semaines, redevenant de nouveau disponible pour un autre lecteur.

En test rapide, l'interface est également agréable, sans la dimension 2.0. La recherche semble plus simple. Sont ainsi proposées une entrée par « rayon » plus précise que les bouquets de Cybelibris et une recherche avancée qui comprend des sous-thèmes et des mots-clés. Tous les documents ne sont par contre pas proposés dans les mêmes formats (pdf, epub, prc). Enfin, si certaines requêtes

aboutissent à un écran présentant les titres de face, d'autres offrent une présentation ressemblant plus aux résultats visibles dans un OPAC « classique ».

➤ **L'Harmathèque**

Ce fournisseur, qui appartient à l'Harmattan, propose une offre spécialisée dans le domaine des sciences humaines et sociales : 20 000 livres, mais aussi 7 000 articles, 500 films et 500 programmes audio. L'accès à la totalité du catalogue est proposé, mais une entrée par bouquet est également possible.

Le modèle économique repose sur le nombre d'abonnés au service et visiblement le nombre de téléchargements de livres et d'articles (l'accès aux films et fichiers audio est illimité).

L'utilisateur peut lire le fichier en ligne ou le télécharger.

L'interface est un peu moins conviviale mais très claire. Le mode de recherche est assez proche de celui d'un catalogue de bibliothèque.

➤ **Publie.net**

Créé par François Bon, Publie.net constitue une offre à part, expérimentale, définie comme une « coopérative d'auteurs pour le texte numérique contemporain », destinée à un public plutôt « pointu ». Le catalogue propose inédits d'écrivains connus ou de jeunes écrivains, études et travaux de recherche, poésie, traductions, livres de photographie, etc.

Le modèle économique repose sur le nombre de licences pour un accès sur place.

L'interface est classique mais agréable et propice à la découverte.

7. Éléments de synthèse sur l'offre de V à D

➤ **Arte VOD**

Arte VOD est actuellement le principal fournisseur de VOD à destination des bibliothèques. Le catalogue propose environ 1500 références, documentaires, magazines, cinéma, fictions et théâtre.

Le modèle économique, qui repose sur le paiement à l'acte, reste cher : les tarifs proposés aux bibliothèques sont les mêmes que ceux à destination des particuliers.

L'ergonomie du site est bonne, même si les critères de recherche sont moins précis que pour UniversCiné. Pour chaque film, affiche, résumé, extrait, fonctionnalités 2.0 (notes, sélection) sont proposés. L'offre ne fonctionne malheureusement pas sur Macintosh.

➤ **UniversCiné**

UniversCiné propose un catalogue dédié au cinéma indépendant d'environ 1300 films, issus d'une cinquantaine de producteurs.

Des forfaits sont proposés en fonction du nombre de consultations annuelles.

La plateforme est agréable et ergonomique, les critères de recherche nombreux et précis. Les films sont présentés avec l'affiche, un résumé, des critiques de la presse, la bande-annonce et des

fonctionnalités 2.0 (notes, commentaires, coups de cœur). L'offre fonctionne sur Macintosh puisqu'elle propose du téléchargement (Windows media Player) mais aussi du streaming (Silverlight).

➤ **Adavision**

L'offre d'Adavision est encore en cours d'élaboration. 1600 titres sont annoncés, longs et courts métrages, films d'auteurs et grand public, fictions, documentaires, animations, films de patrimoine ou de flux... Des partenariats avec l'Ina, le Louvre et le CNRS devraient enrichir le catalogue.

Le modèle économique repose sur un abonnement de 5 ans à des films choisis titre à titre dans le catalogue. La bibliothèque choisit une licence (il en existe quatre) qui lui permet d'avoir plus ou moins de licences pour l'accès sur place et plus ou moins de logins à distribuer pour les accès à distance. Le prix de chaque film varie en fonction de la licence choisie initialement.

La particularité d'Adavision est de ne pas proposer de plateforme. La médiathèque reçoit les films (par téléchargement ou sur disque dur) et s'engage à détruire les fichiers à l'échéance de l'abonnement. Elle doit prendre en charge le stockage des fichiers, leur mise à disposition et la gestion des comptes d'utilisateurs. Cette part technique, très lourde pour la bibliothèque, peut être gérée par une entreprise de service, mais les frais risquent d'être importants.

L'offre fonctionnera sur Macintosh, les logiciels requis étant VLC et QuickTime.

À consulter :

[Compte-rendu de l'expérience de Troyes](#) : Arte VoD = 589 inscrits, dont 204 actifs (données fin 2008). 20 % des usagers n'ont testé le service qu'une fois, 20 % sont devenus utilisateurs réguliers, et 5% très assidus.

40 % des programmes proposés par la chaîne ont été téléchargés au moins une fois. Les programmes pour adultes (*Les contes immoraux*, *l'Empire des sens*) ainsi que les films d'art et essai rencontrent un certain succès.

Limites du service :

- Une tarification à l'acte sans tarif préférentiel pour la bibliothèque
- L'incompatibilité avec Linux et Macintosh à cause des DRM
- Le manque de simplicité dans l'utilisation du service : problèmes de cookies, mises à jour de logiciels, etc.
- Le manque de fiabilité du service : des programmes arrêtés avant la fin, des téléchargements interrompus qui incitent à abandonner le service. La situation s'améliore cependant grâce aux efforts de la chaîne.
- Un accompagnement assez lourd des usagers : communication autour du service puis accompagnement technique.

Les retours des usagers sont très positifs : le service et les contenus proposés sont appréciés.

B. Le modèle économique

De manière générale, les modèles économiques choisis par les fournisseurs semblent encore fragiles et susceptibles d'évoluer. En effet, les offres ne sont pas toujours bien conçues pour les collectivités : Arte VoD par exemple propose un paiement à l'acte, adapté à un usage individuel plutôt que collectif. D'autre part, on observe une certaine méconnaissance du fonctionnement des médiathèques, méconnaissance accrue en ce qui concerne les BDP.

Par ailleurs, les tarifications ne sont pas toujours transparentes, et les informations disponibles sur Carel sont souvent parcellaires.

Les grilles tarifaires publiées donnent parfois des indications sur un seul élément de détermination du prix, et il est nécessaire de passer par un devis pour avoir une idée du prix réel à payer. Ex : le prix dépend du nombre de bouquets choisis et du nombre de lieux dans lesquels peut être proposé le service, mais la grille tarifaire ne concerne que les bouquets et indique le prix pour un seul lieu... Les fournisseurs ne souhaitent pas toujours rendre publiques leurs grilles tarifaires.

Il arrive également que les prix proposés la première année connaissent une forte inflation l'année suivante. Mais il arrive aussi que les prix baissent de manière importante quand une médiathèque hésite à reconduire un abonnement... Les prix indiqués sur Carel s'apparentent ainsi parfois à des prix « indicatifs ».

Il existe des frais « cachés », qui n'apparaissent pas toujours sur le site de Carel, à prendre en compte au moment du choix. Récapitulatif des services à payer :

- **Accès au produit** : il s'agit du prix indiqué sur le site. Attention, ce prix peut être parcellaire, comme expliqué ci-dessus.
- **Abonnement annuel à la plateforme** permettant d'accéder au produit et de gérer les comptes d'utilisateurs, les statistiques, etc.
- **Création de la plateforme** : c'est le modèle prévu pour l'offre d'Adavision (pas encore disponible). La bibliothèque doit prévoir un serveur pour stocker les fichiers, acheter de la bande passante et créer sa propre plateforme ou utiliser les services d'une entreprise de services pour cela. Ce modèle semble complexe à mettre en place et coûteux, d'autant plus qu'il ne s'agit pas d'une offre multicontenus, mais d'une offre spécialisée cinéma.
- **Intégration des notices dans le catalogue** : souvent en plus. Attention, la qualité des notices peut être discutable et la résiliation de l'offre / l'évolution des catalogues proposés implique un travail régulier de nettoyage de la base.
- **Frais de mise en place de l'accès par reconnaissance d'adresse IP** : à payer dans certains cas lors de la première installation sur un poste ou lors d'un changement de poste.
- **Frais de formation lors du premier abonnement**
- **Frais techniques et de développement** : pour intégrer les notices au catalogue ou pour créer un accès direct entre le portail de la bibliothèque et la plateforme. Certains services sont actuellement annoncés comme disponibles mais en réalité ne sont développés que pour certains SIGB : il faut donc se renseigner.

Les prix annoncés sont issus du croisement de différents critères. Ils sont en général dégressifs. Les modèles économiques sont actuellement très différents et plus ou moins adaptés aux besoins des médiathèques. Comment sont-ils conçus ? Vous trouverez dans les paragraphes qui suivent la liste des éléments de tarification.

1. Le prix dépend du nombre de fichiers accessibles

Cela signifie que le prix dépend de la diversité de l'offre. Il est par exemple possible de prendre un accès à tout le catalogue, à certains titres du catalogue (sélection de livres ou de films titre à titre, choix de périodiques) ou à des bouquets prédéfinis de titres. Cela pose la question de l'évolution de l'offre et des usages vers un modèle de licence globale ou de sélection.

Les bouquets permettent une offre diversifiée qui correspond mieux aux usages numériques mais le choix des œuvres, très dépendant des accords signés avec les éditeurs, n'est pas toujours cohérent et

intéressant. De plus, l'offre reste très lacunaire du fait de la fragmentation du marché. Il ne s'agit donc pas de véritables offres globales.

La sélection offre une liberté qui permet de rester proche de son lectorat et de ses objectifs documentaires mais implique une offre plus limitée.

Exemples :

Arte Vod propose une formule « sélection » : la médiathèque choisit une liste de programmes qui seront accessibles périodiquement.

Cyberlibris propose un prix par bouquet documentaire.

Numilog : tarification en fonction du nombre de titres choisis.

Adavision : l'offre devrait reposer sur une tarification en fonction du nombre de titres choisis.

Europresse : le prix dépend des publications sélectionnées et du nombre de sessions simultanées pour les accès locaux ou de la population de la ville pour les accès distants.

Pressens : le prix dépend du nombre de titres mis à disposition et du nombre d'articles consultables (forfait prédéfini de 1500 à 25 000 consultations).

2. Le prix dépend du nombre de fichiers consultés (paiement à l'acte)

Ce modèle est mieux adapté à un usage individuel que collectif :

Premièrement, les tarifs sont chers et ne pourront être suivis si les usages se développent.

D'autre part, la gestion budgétaire de ces offres est complexe dans la mesure où le coût repose sur des usages qui ne sont pas prévisibles. Par conséquent, soit le budget n'est pas consommé et doit être redistribué en fin d'année, soit le budget est consommé en cours d'année et la médiathèque est contrainte d'arrêter le service ou d'augmenter le budget.

Enfin, certains systèmes, comme celui d'Arte, reposent sur une gestion complexe de la distribution des ressources, afin de préserver l'égalité d'accès entre les usagers. Il s'agit d'éviter par exemple que quelques usagers assidus ne consomment rapidement une part importante du budget et conduisent à l'arrêt du service à la moitié de l'année.

Il faut cependant distinguer les « offres prépayées » (Arte) pour lesquelles la médiathèque doit s'engager sur un montant **et les offres « consommation réelles »** (ToutApprendre), ajustées sur la consommation d'une période passée. Les premières permettent la gestion prévisionnelle mais non l'ajustement, les autres proposent l'ajustement mais il faut se renseigner pour savoir s'il est possible de fixer un montant à ne pas dépasser.

Exemples :

Arte Vod propose un système de compte prépayé. La médiathèque fixe un montant (1500 € minimum) : à chaque consultation d'un film, ce montant est décompté. Les usagers ont accès à l'ensemble du catalogue. La médiathèque peut attribuer des quotas de consultation, par usager et par période (par exemple 3 visionnages par mois). Le prix de la consultation est le prix public proposé aux internautes.

L'Harmathèque : les tarifs dépendent visiblement du nombre d'abonnés et du nombre de téléchargements de fichiers d'e-books et d'articles.

Toutapprendre.com : les tarifs dépendent du nombre d'accès simultanés autorisés + un accès à distance en fonction du nombre d'inscrits (accès illimité) ou à l'utilisation (facturation trimestrielle basée sur la consommation du trimestre passé) avec un minimum de 2000€ et la possibilité de définir un plafond.

Pressens : le prix dépend du nombre de titres mis à disposition et du nombre d'articles consultables (forfait prédéfini de 1500 à 25 000 consultations).

3. Le prix dépend du nombre de lieux dans lesquels le service est proposé

Cette formule n'est pas fréquente, elle repose sur l'idée que la médiathèque reste un lieu. Ce type d'offre présente l'avantage, dans le cas de Cyberlibris, d'offrir un accès illimité au service à un nombre illimité de personnes et à domicile. Le prix dépend du nombre de lieux dans lesquels le service est consultable sur place et dans lesquels il est possible d'inscrire les usagers souhaitant bénéficier du service à domicile.

L'inconvénient est que ce système repose sur un critère qui ne prend pas en compte l'activité réelle et les moyens des bibliothèques. Ce critère ignore également la dimension de « réseau » et les usages croisés des publics. Ainsi, deux réseaux de bibliothèques présentant la même configuration en termes d'inscrits, de bassin de population, de budget et de collections ne paieront pas le même prix si le réseau est structuré avec quelques grandes médiathèques ou avec de nombreuses petites bibliothèques. Une bibliothèque de ville moyenne et une bibliothèque de petite ville, si elles se présentent avec un établissement central et deux bibliothèques de quartier paieront quant à elles le même prix, même si les mètres carrés, les effectifs et les budgets vont du simple au double.

Exemple :

Cyberlibris : le prix payé dépend des bouquets choisis + du nombre de bibliothèques dans lesquelles est proposé le service. Techniquement, Cyberlibris attribue à la médiathèque une ou plusieurs licences. Celles-ci permettent la consultation sur place et l'inscription des usagers. Dans une médiathèque centrée en un seul lieu, le tarif sera le même pour une ou plusieurs licences : avoir plusieurs licences permet de consulter les documents sur l'ensemble des postes d'un espace multimédia par exemple. Dans un réseau de médiathèques ou d'une BDP, il faut acheter autant de licences qu'il y a de médiathèques souhaitant proposer le service. Dans le cas où un réseau proposerait l'inscription en ligne aux usagers via le portail, le fournisseur impose de prendre autant de licences qu'il y a de points dans le réseau.

4. Le prix dépend du nombre de postes informatiques / de personnes pouvant accéder au service

Ce critère, presque incontournable, se décline de plusieurs façons :

Les licences sur place : le fournisseur propose un nombre limité d'accès sur place. Ce système repose sur la reconnaissance des adresses IP, ce qui signifie qu'un ordinateur identifié donne accès au service.

Les accès simultanés à distance : un nombre limité d'usagers peut utiliser le service en même temps. Ex : quand 6 personnes utilisent le service en ligne en même temps, la 7^{ème} personne doit attendre que l'une des sessions se libère. Ex : quand 3 personnes ont téléchargé un titre, la 4^{ème} personne doit

attendre que les fichiers chronodégradables se détruisent à la fin de la période de prêt et que le document redevienne téléchargeable. Ce système est intéressant dans la mesure où il ne nécessite pas forcément de gestion des comptes d'utilisateurs : les comptes utilisés peuvent être des comptes « génériques », à moins que l'on ne souhaite maîtriser l'accès aux ressources par usager.

La distribution d'un nombre fixe d'accès personnels : le fournisseur fixe un nombre d'accès que la bibliothèque peut distribuer à ses usagers. Il peut par exemple offrir 500 accès. Cela signifie que la médiathèque doit créer des sessions personnelles avec identifiant et mot de passe pour chaque usager. Cela implique également de bien estimer le nombre d'usagers potentiels. Le nombre minimum d'accès est actuellement souvent supérieur au nombre d'usagers réels de ces services : Bibliomédia propose par exemple 500 accès minimum, ce qui ne convient pas forcément à une petite bibliothèque, qui souhaite tester le service et réunit une centaine d'utilisateurs. Cela viendra également à poser problème si les usages se développent : étant donné les tarifs, sera-t-il possible de proposer le service à l'ensemble de nos usagers ? Ce modèle est l'un des plus répandus.

Un accès illimité fixé sur le nombre d'inscrits ou sur le bassin de population : certains fournisseurs construisent leurs grilles tarifaires en fonction du nombre d'utilisateurs potentiels du service. Sont généralement pris en compte le nombre d'inscrits ou le bassin de population. Il est nécessaire de se pencher précisément sur les tarifs, car il y a parfois confusion pour les fournisseurs entre publics potentiels et réels. Ce critère ignore également que l'inscription à la médiathèque est généralement ouverte aux habitants d'autres communes. Le système permet d'offrir l'accès à l'ensemble des usagers. La taille de l'établissement peut toutefois poser problème : la taille de la ville n'est pas toujours en adéquation avec la taille et le budget de la médiathèque.

Exemples :

Numilog : quand une bibliothèque s'abonne à un titre, 3 usagers sont autorisés à télécharger le fichier en même temps. Il faut attendre que le prêt chronodégradable arrive à échéance pour qu'un exemplaire redevienne disponible. Ce système est basé sur le principe des exemplaires multiples des supports physiques.

Publie.net : les tarifs dépendent du nombre d'accès simultanés autorisés.

Vodeclit : les tarifs dépendent du nombre d'accès simultanés autorisés.

Naxos : « le prix varie en fonction du nombre d'utilisateurs pouvant accéder simultanément à la Discothèque Naxos (le minimum est de 3 utilisateurs) et de la qualité d'écoute de la musique (qualité standard proche CD 64 kbps ou qualité premium équivalent CD 128 kbps). »

Toutapprendre.com : les tarifs dépendent du nombre d'accès simultanés autorisés + un accès à distance en fonction du nombre d'inscrits (accès illimité) ou à l'utilisation (facturation trimestrielle basée sur la consommation du trimestre passé) avec un minimum de 2000€ et la possibilité de définir un plafond.

Europresse : le prix dépend des publications sélectionnées et du nombre de sessions simultanées pour les accès locaux ou de la population de la ville pour les accès distants.

UniversCiné : Les tarifs dépendent du nombre de personnes pouvant accéder au service (de 400 à plus de 6000 accès).

L'Harmathèque : les tarifs dépendent visiblement du nombre d'abonnés et du nombre de téléchargements de fichiers d'e-books et d'articles.

LeKiosque : en accès sur place, le prix dépend des titres sélectionnés (tous les magazines, toute la presse ou certains titres de presse). En accès à distance, le prix dépend du nombre de « comptes uniques prépayés » : la médiathèque paie un certain nombre d'accès individuels personnels, soit à l'offre intégrale (150 à 190€ l'unité), soit à 5 titres au choix (47 à 58 €). Ces accès peuvent être limités dans le temps : 1 an ou un mois.

Encyclopédie l'État du Monde : le prix dépend du nombre de postes informatiques dédiés, du nombre d'habitants, et de la durée d'engagement (1 ou 3 ans).

5. Le prix dépend de la qualité des fichiers

Ce critère, qui compte essentiellement pour les fichiers audio et vidéo, est plus rare. Il n'est actuellement pas utilisé par les fournisseurs de films, qui proposent pourtant le choix entre des formats différents.

Exemple :

Naxos : « Le prix varie en fonction du nombre d'utilisateurs pouvant accéder simultanément à la Discothèque Naxos (le minimum est de 3 utilisateurs) et de la qualité d'écoute de la musique (qualité standard proche CD 64 kbps ou qualité premium équivalent CD 128 kbps). »

6. Le prix dépend de la collaboration de la bibliothèque au service

Ce critère est quant à lui très rare. Il s'applique à un service de nature collaborative

Exemple :

CD-Rap : « CD RAP est un exemple unique de coopération entre les bibliothèques. Plus de 175 périodiques sont dépouillés. En s'abonnant, la bibliothèque peut choisir de dépouiller (ou pas) des périodiques. Elle peut s'abonner sans dépouiller de périodiques mais le tarif d'abonnement est plus élevé. » Plus le dépouillement demande de temps (hebdomadaire, quotidien), plus le tarif est bas. »

7. Le prix dépend de la durée d'engagement

Ce critère de fidélité est surtout utilisé dans les offres d'usuels.

Le Robert Junior : en réabonnement, le prix de l'accès est égal à 50% du tarif de première année.

Encyclopédie l'État du Monde : le prix dépend du nombre de postes informatiques dédiés, du nombre d'habitants, et de la durée d'engagement (1 ou 3 ans).

C. L'aspect technique

La mise en place d'une offre de ressources numériques implique de se pencher sur les caractéristiques techniques des offres. Celles-ci sont parfois complexes et nécessitent quelques connaissances en informatique et en outils du Web.

Il est important de bien comprendre ces contraintes techniques, susceptibles de constituer un réel frein à l'usage de l'offre, si elles ne sont pas maîtrisées par le public. Le personnel doit être capable de guider les usagers, ce qui peut impliquer une remise à niveau dans le domaine informatique.

À consulter :

→ [Le wiki consacré à la VàD de la BPI](#) : une page fait le point sur les aspects techniques et juridiques liés à la VàD. Des liens sont proposés vers des sites consacrés à ces aspects techniques et juridiques.

1. Streaming ou téléchargement ?

Deux modes d'accès aux fichiers numériques sont en général proposés : le streaming et le téléchargement. Certains fournisseurs ne proposent que l'un des deux (Cyberlibris : streaming, Numilog : téléchargement), d'autres proposent les deux possibilités (Bibliomédia).

LE STREAMING est un système de lecture instantané sur Internet (selon un protocole d'échange client / serveur⁵), où rien n'est téléchargé sur votre ordinateur. Le fichier est consultable en ligne mais n'est pas enregistré dans l'ordinateur.

Avantage :

- le fichier est lu immédiatement, il n'est pas nécessaire d'attendre la fin du téléchargement.

Inconvénient

- Ne supporte pas la discontinuité de la connexion Internet. Il faut donc être connecté pour lire le fichier.
- Requier un débit important pour l'échange de données.
- La qualité du document peut être réduite par la forte compression des données, nécessaire pour une lecture « en direct ».
- Ne permet la lecture de fichiers textes sur les liseuses.

LE TELECHARGEMENT consiste en un échange de données du serveur vers le poste « client ». Le fichier numérique est enregistré dans l'ordinateur.

Avantages :

- Le fichier, une fois téléchargé, peut être lu sans que l'on soit connecté à Internet.
- Il est possible de télécharger un fichier avec un débit moyen, même si le téléchargement peut alors être relativement long.
- Fichiers de meilleure qualité qu'en streaming
- Permet l'accès à l'offre sur une liseuse.

Inconvénients :

- Il faut attendre la fin du téléchargement pour lire le fichier. Cependant, il est parfois possible d'entamer la lecture avant même la fin du téléchargement en utilisant une mémoire tampon.

2. Le prêt chronodégradable

Le prêt de fichiers numériques chronodégradables permet de transposer en ligne le modèle du prêt limité dans le temps. Pour protéger les fichiers contre le piratage (la copie), les fichiers chronodégradables sont accompagnés de DRM (Digital Right Management), un logiciel de gestion qui précise les conditions d'utilisation du fichier. Le fichier ne peut être gravé sur CD et après une période déterminée (quelques semaines en général), il devient illisible.

De nombreux fournisseurs proposent ce type de fichiers « protégés » contre la copie, ce qui pose un problème de compatibilité. Le système Windows Média digital rights management est une

⁵ En quelques mots : le « serveur », c'est l'ordinateur dans lequel est stocké le fichier auquel vous voulez accéder. Le client, c'est votre ordinateur, qui cherche à accéder au fichier.

technologie de Microsoft⁶ : les possesseurs de Macintosh ou de PC équipés de Linux ne peuvent donc accéder au service. En effet, pour lire le fichier chronodégradable, il faut télécharger Windows Media Player, qui gère ces DRM.

Cet élément technique peut être contourné de deux façons :

- Choisir une offre également disponible en streaming. En effet, seul le téléchargement pose le problème des DRM.
- Installer Windows sur Macintosh (option réservée a priori aux amateurs de technologies non Macmaniacs et non aux usagers « lambda ».)

Il doit en tout cas être pris en compte : les offres sous DRM sont soumises à de fortes contraintes techniques et ne sont pas consultables par tous les usagers.

Il est important de se renseigner auprès du fournisseur sur la possibilité de choisir la durée du prêt chronodégradable. En effet, il semble pertinent d'harmoniser la durée du prêt en ligne et la durée du prêt physique, afin de clarifier les modalités d'accès aux documents. Cela prend toute son importance quand la bibliothèque choisit plusieurs ressources. L'utilisateur qui utilise les ressources en ligne doit apprendre à utiliser la plateforme, entrer des identifiants, tester le catalogue : harmoniser les règles de prêt permet de ne pas complexifier davantage sa démarche.

Certains fournisseurs ne proposent pas cette souplesse. Sur Bibliomédia par exemple, il est possible de paramétrer la durée du prêt chronodégradable pour le catalogue musical de base. Les morceaux issus du catalogue Universal (un « bouquet » à acheter en plus) sont en revanche limités à un prêt de 7 jours car Universal n'a pas souhaité autoriser une durée plus longue.

L'existence de fichiers chronodégradables dans une offre signifie que :

- Les fichiers sont accessibles en téléchargement et non seulement en streaming. Les fournisseurs ont donc tenu à protéger les fichiers pour qu'ils ne soient pas copiés.
- Les fichiers ne sont en général pas accessibles de manière illimitée. Sur Numilog, 3 personnes peuvent accéder simultanément au fichier. Sur Arte VoD, le modèle choisi est un paiement à l'acte : un film téléchargé signifie une facturation.

3. Le format des fichiers

Il existe différents formats de fichiers : de ce format dépend la qualité du document et sa compatibilité avec les différents supports de lecture. Le prix dépend très rarement de la qualité des fichiers.

Attention, tous les titres ne sont pas toujours disponibles dans tous les formats annoncés : il s'agit d'un élément à faire préciser au fournisseur. Cela peut contraindre l'utilisateur à télécharger plusieurs logiciels et à jongler entre plusieurs modes d'accès différents aux fichiers.

Formats des fichiers texte

En fonction du format proposé par le fournisseur, le fichier :

- bénéficiera ou non d'une mise en page agréable du texte et d'une intégration des images,
- sera lisible ou non sur ordinateur, smartphone, tablette numérique.

NB : le format ouvert Epub est très intéressant dans la mesure où il est compatible avec la majeure partie des tablettes électroniques.

⁶ Pour les néophytes, il existe trois grands systèmes d'exploitation (= ce qui permet à votre ordinateur de ne pas ressembler à un écran de minitel, d'ouvrir des fenêtres, des logiciels, etc) : Windows pour les PC (de l'entreprise Microsoft) ; Linux un logiciel libre et gratuit pour les PC et Macintosh OS pour les Macintosh (de l'entreprise Apple).

À consulter :

<http://www.ebouquin.fr/wiki/les-formats/> : une bonne synthèse qui reprend les caractéristiques, avantages et inconvénients de 8 formats différents.

ebooksgratuits.com : un autre point sur les formats et logiciels de lecture sur ce site qui propose gratuitement des livres électroniques libres de droits.

<http://www.ebouquin.fr/2010/06/02/ebooks-vers-un-format-de-fichier-standard/> : une analyse des enjeux de la question des formats.

Format des fichiers vidéo

Du format proposé dépendent la qualité de l'image et du son. La qualité peut être équivalente à :

- une VHS
- un DVD
- de la haute définition

Un fichier de meilleure qualité est aussi un fichier plus lourd et donc plus long à télécharger. Il faut enfin disposer d'un logiciel de lecture des fichiers vidéo qui reconnaisse le format utilisé. Ces logiciels sont par exemple : Windows Média Player, VLC ou Quicktime. Là encore, se pose la question de la compatibilité avec les différents supports de lecture (smartphone, ordinateur, télévision, etc.).

Il faut noter que les ordinateurs sous Macintosh OS ne lisent pas d'emblée les fichiers au format .avi et .wmv. Il existe cependant des solutions :

- télécharger des programmes gratuits qui permettent à iTunes et QuickTime de lire ces formats (Flip4mac, Perian)
- utiliser VLC qui lit la plupart des formats. Ce logiciel implique toutefois d'être connecté à Internet, qu'il utilise pour reconnaître les formats qu'il ne connaît pas.

Ces solutions ne permettent pas de lire les fichiers protégés de DRM, qui impliquent de passer par Windows Media Player.

Ex : le site d'Adavision (accessible sur identification) fait le point sur les formats qu'il propose :

« 3 formats au choix pour chaque titre, à déterminer au moment de l'acquisition (prix identique).

Il dépendra principalement des choix technologiques établis par les services informatiques de votre structure ou de votre collectivité.

À titre d'exemple :

- le Forum des Images utilise le format MPEG-2 (2,5 Mbps), équivalent à notre format A.
- La BPI du Centre Georges Pompidou ainsi que la Cité des Sciences et de l'Industrie utilisent le format H264 (2,5 Mbps), équivalent à notre format B...

Dans ces organismes, la mise en réseau sur serveur des fichiers numériques se fait après transcodage (en Windows Media Player pour la majorité d'entre eux).

Format A : MPEG-2 (2,5 Mbps).

Définition vidéo : 768 x 576 pixels pour un format 4/3, 1024 x 576 pour un format 16/9

Définition audio : Stéréo MP2 (192 Kbps)

* Caractéristiques : ce format existe depuis une dizaine d'année et est utilisé sur les DVD. Son débit, plus faible ici, est calibré pour de la vidéoprojection.

* Format : plus lourd que le H264 (voir format B) et de bonne qualité.

* Mise en réseau interne : nécessite un transcodage (WMV, Flash...)

* Lisibilité : sur PC ou Macintosh via VLC et Quick Time.

- Format B : H264 (2,5 Mbps).

Définition vidéo : 768 x 576 pixels pour un format 4/3, 1024 x 576 pour un format 16/9

Définition audio : Stéréo MP4 (160 Kbps)

* Caractéristiques : son débit est équivalent à celui du format A mais bénéficie d'une meilleure

qualité d'image. C'est une déclinaison améliorée du format Mpeg4, déjà utilisé sur les Blu-ray Disc.

* Format : très bonne qualité, avec le minimum de perte au niveau de la compression. Si son poids reste élevé, son rendu permet la vidéoprojection (écran 2 m de base maximum) et le visionnage du film sur tout type de moniteurs.

* Mise en réseau interne : nécessite un transcodage (WMV, Flash...)

* Lisibilité : sur PC ou Macintosh via VLC et QuickTime.

- **Format C : H264** (1 Mbps).

Définition vidéo : 768 x 576 pixels pour un format 4/3, 1024 x 576 pour un format 16/9

Définition audio : Stéréo MP4 (96 Kbps)

* Caractéristiques : une bonne qualité d'image calibrée pour rendre possible une vidéoprojection sur écran d'1m 50 à 2 m de base.

* Format : présente les mêmes qualités que le format B, mais optimisé à un débit plus faible, afin d'être moins lourd.

* Mise en réseau interne : son rapport qualité/poids est idéal pour une mise en réseau interne de qualité par fibre optique et sans transcodage (et donc sans perte de définition).

* Lisibilité : sur PC ou Macintosh via VLC et QuickTime. »

À consulter :

[Le Wiki de la BPI dédié à la VàD](#), qui comprend une page sur les spécifications techniques et juridiques.

4. Les logiciels requis

Le téléchargement ou la lecture en streaming des fichiers implique de passer par un navigateur Internet.

Pour les néophytes, les navigateurs sont des logiciels qui permettent d'accéder à Internet, c'est-à-dire aux serveurs dans lesquels sont stockées les ressources documentaires. On peut citer par exemple Firefox (logiciel libre), Internet Explorer (Microsoft), Safari (Apple), Opéra et Chrome (Google). Ces logiciels connaissent des mises à jour régulières, et il existe différentes versions d'un même navigateur. Ex : Internet Explorer 7, Internet Explorer 8, etc.

Les offres de ressources numériques ne fonctionnent pas toujours bien avec tous les navigateurs, ni avec toutes les versions. Les versions trop anciennes posent notamment problème.

Arte et UniversCiné recommandent par exemple l'usage de Microsoft Explorer 7 ou 8.

Ces logiciels sont téléchargeables gratuitement par les internautes. Pour un accès au sein de la bibliothèque, il peut être nécessaire de contacter le service informatique de la collectivité, ceux-ci n'autorisant pas toujours d'emblée tous les navigateurs ni toutes les versions.

Il faut également disposer de logiciels de lecture des fichiers. Là encore, la plupart d'entre eux sont téléchargeables gratuitement sur Internet. Se pose toutefois le problème de la compatibilité, certains logiciels ne fonctionnant pas avec tous les systèmes d'exploitation (Windows, Mac, Linux) ou avec tous les supports (ordinateur, smartphone, etc.)

Pour le streaming

- Flash Player est en général demandé pour lire un fichier (texte, vidéo, etc.) en streaming. Si ce logiciel ne fonctionne pas sur iPhone et iPad, il est compatible avec le système Macintosh OS.
- Silverlight est parfois demandé et fonctionne avec les Macintosh.

Pour le téléchargement

- Windows Media Player est le logiciel qui permet de gérer la lecture des fichiers chronodégradables téléchargés. Il ne fonctionne pas sous Linux. S'il est disponible sous Macintosh, la gestion des DRM ne fonctionne a priori que sous Windows.
- QuickTime est généralement utilisé sur Macintosh (fonctionne notamment avec iTunes) et est disponible sous Windows.
- VLC fonctionne aussi bien sous Windows que sous Macintosh OS et Linux.

5. Windows, Linux, Macintosh : tous compatibles ?

La compatibilité des offres de ressources numériques avec les différents systèmes d'exploitation pose actuellement un réel problème. La lecture des fichiers implique de télécharger des logiciels qui ne sont pas compatibles avec tous les systèmes d'exploitation.

Il est donc important de faire préciser aux fournisseurs si leur offre est bien compatible avec Windows, Macintosh OS et Linux et sous quelles conditions. En effet, certains fichiers seront lisibles en streaming sur un Macintosh mais ne pourront être téléchargés : il faut donc se méfier d'une annonce de compatibilité et en faire préciser les conditions.

6. Ordinateur, iPad, smartphone, baladeur MP3, liseuse : un réel accès nomade ?

L'un des intérêts d'une offre numérique réside dans son accès nomade. L'objectif est que l'utilisateur puisse accéder aux ressources de chez lui mais également n'importe où, via un smartphone, un baladeur mp3, un ordinateur portable, un iPad, etc.

L'accès nomade annoncé par certains fournisseurs n'est pas toujours réel, encore une fois du fait de problèmes de compatibilité. Il convient donc de bien se renseigner au moment de choisir l'offre :

Accès via un ordinateur :

- L'offre est-elle compatible avec tous les systèmes d'exploitation ?
- Fonctionne-t-elle avec tous les navigateurs ?

Accès sur smartphone :

- Le fournisseur propose-t-il une application permettant d'accéder aux services via un smartphone ?
- Cette application existe-t-elle pour tous les smartphones ou uniquement pour les iPhones ?⁷
- Cette application présente-t-elle une bonne ergonomie ?

Baladeur MP3

- L'offre fonctionne-t-elle sur le système Apple et donc sur les iPod ? La question des DRM se repose au sujet des baladeurs mp3. En effet, de très nombreux usagers sont équipés d'iPod, de la marque Apple. Or, le téléchargement chronodégradable ne fonctionne pas avec le système Apple.

⁷ « Un **smartphone**, également appelé **ordiphone**^[1], **téléphone intelligent**^[1] ou **intelliphone**, est un **téléphone mobile** disposant aussi des fonctions d'un **PDA**. Il peut aussi fournir les fonctionnalités d'agenda/calendrier, de navigation **web**, de consultation de courrier électronique, de messagerie instantanée, de **GPS**, etc.

Un smartphone peut permettre d'installer des applications additionnelles sur l'appareil. Les applications peuvent être développées par le fabricant, par l'opérateur ou par n'importe quel autre éditeur de **logiciel**. La forte valeur ajoutée d'un smartphone est donc sa logithèque car un logiciel créé, par exemple, pour un Smartphone Windows Mobile ne sera compatible qu'avec les appareils fonctionnant sous ce système d'exploitation. » (définition Wikipédia)

Bibliomédia par exemple, propose le téléchargement des morceaux sur les baladeurs mp3 mais de nombreux usagers (la plupart ?) ne peuvent pas bénéficier de ce service, l'iPod ou l'iPhone faisant office d'iPod étant largement implantés sur le marché.

Ex : à la médiathèque de Marguerittes, de nombreux usagers venus avec un iPod ont été déçus de voir que le service annoncé ne pouvait en réalité leur être proposé.

Liseuse / tablette électronique :

- L'offre est-elle proposée sur liseuse ? Ex : l'offre de Cyberlibris, qui fonctionne uniquement du streaming et non du téléchargement n'est donc pas compatible avec les tablettes numériques.
- Les formats proposés permettent-ils la lecture des fichiers sur toutes les marques de tablettes (ebouquin propose des tests [ici](#))? Le format Epub, format libre, est compatible avec la plupart des tablettes.

Les offres véritablement nomades sont encore limitées mais devraient se développer.

7. Accès via une adresse IP fixe ou par identifiants ?

Les fournisseurs qui proposent la consultation sur place de leur offre de contenus demandent en général une adresse IP fixe.

L'adresse IP (Internet Protocol) est le numéro qui identifie chaque ordinateur connecté à Internet.

Il existe deux types d'adresses IP

- Fixe : elle ne change pas. Vous disposez d'une adresse IP fixe lorsque vous avez souscrit un abonnement ADSL.
- Dynamique : elle change à chaque connexion. Lorsque l'accès à Internet n'est pas dégroupé, le fournisseur d'accès attribue une nouvelle adresse IP à chaque connexion.

NB : si votre adresse IP est fixe, vous pouvez la connaître en vous rendant sur ce site : <http://www.adresseip.com/>

Les fournisseurs qui proposent un accès sur place aux ressources numériques construisent généralement leur grille tarifaire en fonction du nombre d'accès sur place proposés. C'est pourquoi ils souhaitent pouvoir contrôler le nombre de postes informatiques sur lesquels les bibliothèques proposent le service et exigent une adresse IP fixe. La solution technique à l'absence d'adresse IP fixe est de fournir des identifiants pour accéder à la plateforme. Cette solution ne répond pas aux exigences de contrôle imposées par le modèle économique reposant sur la tarification au nombre de postes informatiques. Les identifiants peuvent en effet être utilisés dans plusieurs bibliothèques d'un réseau.

L'adresse IP fixe peut également être nécessaire pour inscrire les usagers souhaitant bénéficier du service à domicile. La BDP peut être chargée d'inscrire les usagers fréquentant une bibliothèque non informatisée ou ne disposant pas d'adresse IP fixe.

La nécessité de disposer d'une adresse IP fixe pose souvent problème. Il est de fait fréquent que les bibliothèques d'un réseau de BDP aient une adresse dynamique. Il est parfois possible de négocier un accord avec le fournisseur. Sinon, il faut contacter le fournisseur d'accès à Internet afin de changer de forfait. Certaines collectivités sont réticentes, pour des raisons de coût ou de sécurité, à opérer ce changement.

8. Les notices et leur intégration dans le catalogue

Les fournisseurs proposent généralement d'intégrer les notices dans le catalogue. Ce service est essentiel car les contenus dématérialisés ne bénéficient pas de visibilité directe : le fait de devoir consulter le catalogue du fournisseur sur une plateforme et après identification constitue un frein évident à la diffusion des ressources. La démarche s'oppose en tout point aux usages qui se sont développés sur le Internet : une recherche dans toutes les sources via un seul moteur de recherche, simple, rapide et intuitive. Intégrer les notices paraît donc être une étape incontournable.

Il faut cependant être attentif à certains points :

- **Qualité des notices**
- **Mise en valeur des notices dans le catalogue** : si les notices des documents numériques apparaissent dispersées, elles ne seront pas facilement identifiables par l'utilisateur et perdront en visibilité. On peut imaginer de les faire apparaître en début de requête.
- **Réduction du bruit** : la recherche par nouveauté peut conduire à noyer les ressources physiques, si le fournisseur de ressources numériques fait rapidement évoluer son catalogue.
- **Nettoyage du catalogue** : les catalogues des fournisseurs évoluent rapidement. Des titres apparaissent et disparaissent, ce qui implique de faire un nettoyage régulier du catalogue de la médiathèque.

Ce service est en général payant.

Le transfert des notices n'est actuellement pas possible vers tous les SIGB. Il faut donc se méfier des effets d'annonce et vérifier auprès du fournisseur que cette possibilité a été bien développée pour votre SIGB.

L'intégration des notices ne remplace pas le travail de médiation. Certaines médiathèques attendent beaucoup de l'intégration des notices. Or l'enquête du Crédoc rappelle que 25% des usagers utilisent le catalogue. Cette question se pose de façon plus aiguë pour les bibliothèques des réseaux BDP qui ne sont pas informatisées.

9. L'interface professionnelle

Il peut être intéressant de tester l'interface professionnelle : comment choisir les titres, comment inscrire un usager, comment personnaliser l'interface pour y ajouter par exemple des contenus de médiation, etc ?

10. Évaluation : les statistiques

Les fournisseurs proposent en général un accès aux statistiques d'usage du service. Cet accès peut être direct ou indirect. En cas d'accès indirect, soit le fournisseur vous envoie régulièrement le bilan statistique d'usage du service, soit il faut le demander.

D. L'aspect pratique

1. Modalités d'accès au service

L'accès au service est l'un des points faibles des ressources numériques, du fait de la fragmentation de l'offre et des contraintes techniques. Il s'agit donc d'un point sur lequel il est nécessaire d'être attentif : l'accompagnement des usagers dans l'utilisation du service prend du temps et certains bibliothécaires ont créé un guide d'utilisation des ressources numériques pour répondre aux nombreuses questions qui leur étaient posées.

L'accès au service est en général complexe. L'utilisateur doit :

- S'inscrire puisque la bibliothèque dispose généralement d'un nombre limité d'accès à distribuer. L'utilisateur fait donc une demande sur place ou par mail. Cette demande est traitée par la bibliothèque ou renvoyée vers la BDP qui attribue des identifiants puis renvoie un mail à l'utilisateur. Il y a donc en général un délai de quelques jours.
- Se rendre sur chaque plateforme via le portail de la bibliothèque pour accéder aux fichiers et consulter le catalogue
- S'identifier
- Prendre connaissance du catalogue
- Prendre connaissance des règles de consultation des documents (streaming, téléchargement)
- Prendre connaissance des contraintes techniques (questions de compatibilité notamment)
- Prendre connaissance des logiciels à télécharger pour pouvoir lire les fichiers (Windows Media Player, etc.), télécharger / mettre à jour ces logiciels.
- Prendre connaissance des règles de prêt qui peuvent différer de celles de la bibliothèque : prêt chronodégradable en 3 semaines alors que la bibliothèque propose le prêt des documents physiques sur 4 semaines par exemple ; nombre de documents qu'il lui est possible de télécharger sur une période donnée (droit de lire x fichiers par mois par exemple)
- S'adapter à un mode recherche qui n'est ni celui du catalogue de la bibliothèque, ni celui de Google et qui présente parfois de sérieux inconvénients (difficulté à faire une recherche précise par compositeur sur Bibliomédias par exemple)

Ces étapes peuvent être décourageantes pour une personne peu à l'aise avec l'outil informatique ou pressée d'accéder aux données. Cela explique certainement en partie le nombre important de personnes s'inscrivant aux services mais ne l'utilisant pas.

Par ailleurs, le système de distribution de mots de passe est considéré comme relativement peu chronophage par les bibliothèques... du fait du faible nombre d'inscrits. Si ces services viennent à rencontrer un succès important, il risque de devenir rapidement ingérable : vérification de la validité de l'inscription en cours, attribution d'un mot de passe, envoi de mail.

Certaines bibliothèques proposent des systèmes tendant à simplifier les démarches : La BDP du Jura et la ville de Levallois-Perret proposent des systèmes d'interrogation unique. Le réseau de Montpellier cherche également à proposer une solution simplifiée avec identification unique.

2. L'interface utilisateur

Tester cette interface permet d'en évaluer **l'ergonomie et la convivialité**, de plus en plus importantes aujourd'hui.

Il est également intéressant de tester le mode de recherche. Certains catalogues sont très bien présentés, d'autres rendent difficile toute requête peu précise. Une recherche par mots-clés mal conçue par exemple empêche parfois d'évaluer rapidement le contenu du catalogue. Or, les ressources numériques étant « invisibles », il est nécessaire qu'une première visite de la plate-forme permette d'appréhender rapidement de type de contenus disponibles.

Enfin, de plus en plus de plateformes développent des outils 2.0. Les internautes peuvent par exemple constituer des étagères, noter des livres et entrer en contact avec les autres. Ces outils sont intéressants mais impliquent un usage dans la durée et donc une certaine fidélité au service.

IV. Grille d'analyse des offres de ressources numériques

Cf Tableau Excel joint

V. Retours d'expérience

Table des matières

QUESTIONNAIRE ADRESSE AUX BIBLIOTHEQUES PROPOSANT DES RESSOURCES NUMERIQUES	42
BDP DE L'HERAULT	43
MEDIATHEQUE SIMONE VEIL - MARGUERITTES.....	45
BDP DU LOIR ET CHER	48
INDRE ET LOIRE	50
BDP DORDOGNE.....	53
BDP DE L'AUDE.....	55
BDP DU JURA	57
BDP DU CANTAL	60

Questionnaire adressé aux bibliothèques proposant des ressources numériques

Contact

Présentation du contexte

Choix des prestataires

- Pourquoi avez-vous choisi ces prestataires ?
- Êtes-vous satisfait de l'offre sur le plan documentaire ?
- Êtes-vous satisfait de l'offre sur le plan économique ?
- Êtes-vous satisfait de l'offre sur le plan technique ?

Mise en place du service

- Comment le service a-t-il été mis en place et comment l'offre est-elle proposée aux bibliothèques / au public ?
- Comment avez-vous communiqué autour de cette offre ?

Évaluation du service

- Quel bilan ?
- Pensez-vous faire évoluer votre offre de ressources numériques ?

BDP de l'Hérault

Contact

Sylvain Treilhes, responsable informatique et ressources numériques
Direction départementale du livre et de la lecture de l'Hérault
429, Ave du Val de Montferrand 34090 Montpellier
Tel : 04 67 04 33 66 . Fax : 04 67 52 29 05.
Courriel de la BDP: ddll@cg34.fr

Ressources

Ressources : Cyberlibris, Europresse (L'Equipe, Le Figaro, Le Monde, Libération pour les quotidiens, L'Express et le Nouvel Observateur pour les hebdomadaires), PlanetNemo (jusqu'en 2010)

Date de mise en place du service : 2006

Choix des prestataires

➤ Pourquoi avez-vous choisi ces prestataires ?

La DDLL souhaitait proposer des ressources écrites, consultables à domicile. Ce dernier critère a limité le choix des offres, certains fournisseurs ne proposant qu'un accès sur place ou proposant l'accès à domicile à un tarif très élevé.

Cyberlibris a été choisi pour son offre de livres pratiques.

Europresse a été choisi car de nombreuses bibliothèques manquaient de crédits d'acquisition pour proposer une offre presse complète.

PlanetNemo a été choisi pour son contenu pédagogique et pour faire connaître l'offre de ressources numériques. Disponible uniquement en accès sur place, il n'est proposé que dans les bibliothèques qui disposent d'un accès multimédia.

➤ Êtes-vous satisfait de l'offre sur le plan documentaire ?

Malheureusement, le Midi-Libre, très consulté, s'est retiré d'Europresse.

➤ Êtes-vous satisfait de l'offre sur le plan économique ?

La prise en compte du nombre d'habitants desservis dans la nouvelle tarification d'Europresse a conduit à supprimer un titre pour préserver les budgets.

➤ Êtes-vous satisfait de l'offre sur le plan technique ?

Certaines bibliothèques ne disposaient pas d'adresse IP fixe, demandée par les fournisseurs. Celles qui étaient intéressées se sont équipées.

Mise en place du service

➤ **Comment le service a-t-il été mis en place et comment l'offre est-elle proposée aux bibliothèques / au public ?**

Le service a été mis en place par la BDP et proposé à l'ensemble des bibliothèques du réseau.

Planetnemo est proposé sur place dans les bibliothèques qui disposent d'un poste multimédia. Cyberlibris et Europresse sont proposés à domicile et sur place dans les bibliothèques qui disposent d'un poste multimédia et d'une adresse IP fixe.

Les usagers des bibliothèques du réseau demandent l'ouverture d'un compte à leur bibliothèque. Pour Cyberlibris, ils peuvent s'inscrire directement dans leur bibliothèque ou demander la création d'un compte à la BDP quand les bibliothèques ne sont pas informatisées. Pour Europresse, toutes les inscriptions transitent par la BDP, qui reçoit des demandes de la part des bibliothèques et renvoie un mail aux personnes qui en ont fait la demande afin de leur donner leurs identifiants.

➤ **Comment avez-vous communiqué autour de cette offre ?**

La DDLL a communiqué grâce à une plaquette d'information, des courriers envoyés aux bibliothèques du réseau, une information lors des réunions de secteur.

Le service est plus utilisé lorsque les professionnels du réseau sont convaincus de l'intérêt de cette offre.

Évaluation du service

➤ **Quel bilan (statistiques, retours des usagers, etc.) ?**

La BDP compte 300 usagers environ pour Cyberlibris et Europresse. Les statistiques ne sont pas données par PlanetNemo.

L'accès à domicile semble fonctionner. Les usagers qui demandent un compte pour Europresse sont aussi bien rattachés aux petites qu'aux grandes bibliothèques du réseau.

➤ **Pensez-vous faire évoluer votre offre de ressources numériques ?**

Maintenir l'offre stable pendant quelques années est envisagé, afin de permettre son appropriation par les professionnels et les usagers. .

Médiathèque Simone Veil - Marguerittes

Contact

Médiathèque Simone Veil
4, rue de la travette
30 320 MARGUERITTES
04 66 75 22 56

Ressources

Ressources : Bibliomédia

Date de mise en place du service : avril 2010

Choix des prestataires

➤ Pourquoi avez-vous choisi ces prestataires ?

Ouverte en 2008, la bibliothèque souhaitait proposer une offre dématérialisée, projet soutenu par les élus. La musique a été choisie pour une première phase de test, en réponse aux interrogations concernant l'avenir des prêts de CD. D'autres offres ont été évoquées, comme la VOD. Le service est actif depuis avril 2010.

Bibliomédia a été choisi à la suite des conseils d'un formateur, lors d'une formation organisée par la BDP. Les bibliothécaires ont retenu le bouquet de base + le bouquet Universal. Ce choix s'inscrit dans la politique documentaire de la bibliothèque : l'objectif était de réduire les acquisitions de disques du catalogue Universal, en particulier en ce qui concerne la musique « commerciale », qui fait l'objet d'une forte demande mais sur une courte durée.

Bibliomédia propose également des livres audio, des e-books et de la VOD mais l'offre du bouquet de base est réduite et peu mise en avant par la bibliothèque.

➤ Êtes-vous satisfait de l'offre sur le plan documentaire ?

Certains lecteurs se sont montrés déçus par la diversité des titres proposés. L'annonce d'un catalogue de 60 000 disques leur donnait l'impression qu'ils trouveraient tout ce qu'ils cherchaient sur le catalogue. Certains disent préférer Deezer, qui leur offre plus de choix.

La question de l'intégration des notices dans le catalogue de la bibliothèque pose le problème du bruit en ce qui concerne les nouveautés : les nouveautés physiques seront certainement noyées dans la masse des nouveautés dématérialisées.

➤ Êtes-vous satisfait de l'offre sur le plan économique ?

Le prix payé dépend :

- du type de pack pris (ici bouquet de base + bouquet Universal)

- du nombre de lecteurs susceptibles de bénéficier du service. L'offre est ici valable pour 500 lecteurs. Il faut payer 1 euro par lecteur supplémentaire.

Le modèle économique est mal adapté à une petite bibliothèque. Les bibliothécaires auraient souhaité commencer la phase test avec une centaine d'accès mais il n'est pas possible de prendre moins de 500 accès.

➤ **Êtes-vous satisfait de l'offre sur le plan technique ?**

Le téléchargement des fichiers est relativement complexe : il a fallu formaliser la procédure pour accompagner les lecteurs et les personnes qui ne sont pas très à l'aise avec l'informatique rencontrent des difficultés.

Procédure : l'utilisateur fait une demande d'inscription sur le site de la bibliothèque. La bibliothèque vérifie que la personne est bien inscrite et lui envoie ses identifiants par mail. L'utilisateur se rend sur le site de bibliomédia. Il lui faut alors télécharger Chronomédia, étape souvent mal comprise par les usagers qui ne comprennent pas pourquoi ils ne peuvent pas lire les fichiers directement en ligne. Une fois la piste téléchargée, il faut aller la rechercher dans les fichiers en attente dans Chronomédia puis cliquer sur « fichiers téléchargés », ce qui est à nouveau assez complexe pour les usagers. Pour télécharger la piste sur un lecteurmp3, il faut synchroniser le lecteur mp3 avec Windows Média Player.

Il faut compter une ou deux minutes pour chaque morceau et 4 minutes pour télécharger un album. C'est d'autant plus lent que le fichier est chronodégradé au bout de 7 jours seulement pour le catalogue Universal.

Le service ne fonctionne pas sur Macintosh et n'est pas compatible Apple, or la plupart des mp3 sont des iPod.

Les discothécaires mettent l'accent sur le fait qu'il s'agit d'une offre légale. Mais la simplicité d'outils comme Spotify ou Deezer incite les usagers à revenir à d'autres outils, également légaux.

Mise en place du service

➤ **Comment le service a-t-il été mis en place et comment l'offre est-elle proposée aux bibliothèques / public ?**

Le service a été mis en place par l'informaticien et le discothécaire, qui ont été formés par le prestataire. La mise en place du service a été rapide, sans temps de formation pour l'ensemble des équipes.

Tous les usagers inscrits à la bibliothèque bénéficient des ressources dématérialisées. Ils peuvent choisir entre le streaming et le téléchargement (prêt chronodégradable). Il est possible de paramétrer la durée du prêt chronodégradable dans la limite d'un mois pour le pack de base, mais pas pour le catalogue Universal qui est limité à 7 jours. Le nombre d'accès simultanés est illimité, l'accès à la plate-forme se fait sur identifiant.

La bibliothèque a choisi de proposer un prêt de 4 semaines pour le catalogue de base, ce qui correspond à la durée de prêt des documents physiques.

Les notices ne sont pas intégrées dans le catalogue de la bibliothèque. Ce service, proposé par Bibliomédia, ne fonctionne pas encore avec le logiciel Paprika : cette fonctionnalité est en cours de développement.

Sur place, un poste informatique est réservé à Bibliomédia et fait office de vitrine pour le service.

➤ **Comment avez-vous communiqué autour de cette offre ?**

Bibliomédia fournit un kit de communication avec affiches, marques-pages et texte à destination des journaux / lecteurs à imprimer soi-même.

La bibliothèque a également communiqué par mail, par affiches et par écran (au sein de la bibliothèque). Des programmes de la bibliothèque faisant mention du service ont été déposés dans toutes les boîtes aux lettres. Le service a été lancé récemment : une nouvelle campagne de communication devrait être relancée à partir de septembre. Il est également prévu de faire la promotion de ce service dans les collèges.

Évaluation du service

➤ **Quel bilan (statistiques, retours des usagers, etc.) ?**

L'outil statistique permet de voir combien de titres sont écoutés et d'analyser la consultation par genre musical, par tranche. L'accès au back-office est direct, ce qui est pratique.

➤ **Pensez-vous faire évoluer votre offre de ressources numériques ?**

Si l'offre proposée par Bibliomédia n'évolue pas, il se peut qu'elle soit abandonnée à terme. Il semble difficile en tout cas de se contenter d'une offre dématérialisée. Cette offre est avant tout considérée comme complémentaire.

Certes, il est possible de remplacer le temps passé aux acquisitions par un travail de médiation, mais il semble plus intéressant de faire de médiation sur des documents choisis et que l'on souhaite promouvoir que sur un catalogue contraint.

BDP du Loir-et-Cher

Contact

Direction de la lecture publique de Loir-et-Cher

Rue Jean-Baptiste Charcot

41000 Blois

Tél. 02 54 42 36 30 / Fax 02 54 43 93 94

François Garnier, médiateur nouvelles technologies : francois.garnier@cg41.fr

<http://www.bdp.cg41.fr>

Ressources

Ressources : ToutApprendre (bureautique et code de la route), PlanetNemo, Universalis (version public adulte), Edumédia.

Date de mise en place du service : décembre 2009.

Choix des prestataires

➤ Pourquoi avez-vous choisi ces prestataires ?

Le critère technique a joué un rôle important dans le choix des prestataires, dans la mesure où les bibliothèques du réseau ne possèdent pas d'adresse IP fixe, ce qui est fréquemment demandé par les sociétés. La DLP a privilégié des offres ne nécessitant pas cette adresse fixe car le surcoût engendré par un abonnement Internet offrant une IP fixe représente un frein pour les bibliothèques.

Le critère économique a également été pris en compte. Si l'abonnement à des ressources musicales est à l'étude (Automazic devrait être bientôt mis en place), les ressources éducatives ont été privilégiées pour leur prix, moins élevé. Les bibliothécaires ont également écarté les offres impliquant un paiement à l'acte, qui ne permet pas une gestion budgétaire annuelle claire.

Les retours d'expériences d'autres bibliothèques ont conduit à écarter provisoirement les offres des livres numériques.

➤ Êtes-vous satisfait de l'offre sur le plan documentaire ?

Certaines ressources plaisent, d'autres sont moins utilisées. Certaines d'entre elles ont séduit dans un premier temps, mais leur succès n'a pas duré.

➤ Êtes-vous satisfait de l'offre sur le plan économique ?

La tarification à l'acte constitue un frein important dans le choix des ressources. Les tarifs sont également jugés élevés, au regard du budget que la bibliothèque souhaite consacrer aux ressources numériques.

➤ **Êtes-vous satisfait de l'offre sur le plan technique ?**

La mise en place des services a été assez simple, les offres choisies fonctionnent sans problème sous Linux et Windows.

L'accès à Universalis implique de rentrer un code + un identifiant + un mot de passe. Il faut également avoir téléchargé Flash.

Mise en place du service

➤ **Comment le service a-t-il été mis en place et comment l'offre est-elle proposée aux bibliothèques / au public ?**

Le service est proposé sur place, dans 9 médiathèques têtes de réseau. Seul PlanetNemo est accessible depuis le domicile des usagers. Un abonnement a également été pris pour la DLP, afin que les bibliothécaires puissent tester le service.

Les bibliothèques qui proposent ces services mettent des postes multimédias (1 à 17) à disposition du public, mais ceux-ci sont peu utilisés et plus souvent pour les recherches sur Internet que pour les ressources numériques.

La DLP a pour le moment écarté les offres accessibles à domicile, du fait du coût et des contraintes techniques. Une évolution en ce sens est cependant envisagée.

La DLP a fait le choix d'un « kit » numérique, proposé aux médiathèques têtes de réseau. Le critère technique relativement restrictif (offres ne nécessitant pas d'adresse IP fixe) et le critère budgétaire ont limité le choix au sein des ressources de Carel.

Des formations ont été proposées dans toutes les médiathèques. Si le principe n'a pas soulevé de réticences, il ne rencontre pas non plus toujours l'enthousiasme des professionnels des bibliothèques, qui peinent à trouver un public à ces offres.

➤ **Comment avez-vous communiqué autour de cette offre ?**

Une plaquette de communication a été préparée par la DLP : les médiathèques pouvaient la modifier et l'adapter avant de la diffuser elles-mêmes auprès de leur public.

Évaluation du service

➤ **Pensez-vous faire évoluer votre offre de ressources numériques ?**

La BDP envisage de développer une offre musicale et de proposer des ressources numériques à la carte aux médiathèques plutôt que des ressources présélectionnées. Une offre via Numilog pourrait être bientôt mise en place.

Elle souhaite également inciter les bibliothèques en construction à se doter d'adresse IP fixes.

Enfin, une borne Pragmazic doit être prochainement installée dans l'une des bibliothèques du réseau.

BDP de l'Indre et Loire

Contact

Direction départementale des bibliothèques et de la lecture de Touraine (Indre-et-Loire)

165, rue des Douets

37100 Tours

Tél. 02 47 54 74 02 / Fax 02 47 42 95 39

Mél. dguilbaud@cg37.fr

Web : <http://www.cg37.fr/lireentouraine>

Ressources

Ressources : PlanetNemo, Numilog, VOD, Publie.net, Cité de la Musique

Date de mise en place du service : 2007

Choix des prestataires

➤ Pourquoi avez-vous choisi ces prestataires ?

Depuis 2007, l'offre a été modifiée : des ressources ont été abandonnées, d'autres conservées.

Planetnemo : actuellement la ressource qui rencontre le plus de succès.

Larousse : a été abandonné rapidement car n'a pas rencontré son public.

Louvre.edu : a été suivi deux ans mais avec peu de succès. Il a été difficile de trouver des relais dans le milieu enseignant, la ressource étant très pointue et nécessitant un travail important de médiation.

Extranet de la Cité de la Musique : testé pendant un an, il ne sera pas reconduit en 2011. Des ressources intéressantes qui pourraient être un bon support d'animation mais qui nécessiteraient un travail plus important de médiation. D'autre part, le site public est très riche et il est plus simple de renvoyer le public vers un site que vers un service disponible uniquement sur place.

Numilog depuis 2009 : relativement peu d'inscrits. La ressource en ligne s'inscrit comme un complément à l'offre physique. Pour cette raison, ont été ciblés des ouvrages à durée de vie plutôt "courte" : la collection choisie est axée sur la formation, l'informatique et la vie pratique + une dizaine de livres de littérature. L'objectif était de viser un public qui ne venait pas en bibliothèque, mais il semble important de répondre aussi aux attentes du public traditionnel et des bénévoles, qui peuvent ainsi se faire le relais de l'offre.

Des prestataires ont été invités pour présenter leurs ressources.

Pour la VOD, Arte VoD a été choisi pour la qualité de son catalogue.

Pas d'offre musicale, du fait du prix.

Pas de revues car l'accès à domicile n'était pas possible (pas proposé ou trop cher).

➤ Êtes-vous satisfait de l'offre sur le plan économique ?

Le paiement à l'acte a été écarté dans la mesure du possible.

➤ **Êtes-vous satisfait de l'offre sur le plan technique ?**

Numilog : il n'est pas toujours facile de transférer les fichiers sur les liseuses.
Les notices n'ont pas été intégrées. Cela dit, le public se sert relativement peu du catalogue.

Mise en place du service

➤ **Comment le service a-t-il été mis en place et comment l'offre est-elle proposée aux bibliothèques / au public ?**

Des réunions d'information ont été organisées à destination des bibliothèques du département. Pour bénéficier de l'offre de ressources numériques, les bibliothèques doivent proposer des postes informatiques donnant accès à Internet. L'adhésion repose sur le volontariat.

La première année, la BDP a choisi 10 bibliothèques (disposant de personnel qualifié, d'accès gratuit à Internet et de postes informatiques) et leur a proposé 3 ressources sélectionnées par la BDP.

L'année suivante, la BDP a proposé cette offre à d'autres bibliothèques.

Elles sont aujourd'hui une quinzaine mais ne disposent pas de toutes les ressources. La répartition des licences se fait annuellement, en fonction des demandes des bibliothèques. L'offre de chaque établissement est donc susceptible de changer chaque année, toutes les bibliothèques ne pouvant pas bénéficier de toutes les ressources.

Ce service a permis de lancer la réflexion sur l'environnement numérique des bibliothèques.

La VOD est proposée à titre expérimental dans deux bibliothèques cantonales associées. Ces deux bibliothèques ont signé un partenariat avec le Conseil Général pour le développement de la lecture publique sur le canton. La ressource Arte VOD est accessible non seulement aux usagers de la bibliothèque municipale, mais aussi à l'ensemble des lecteurs des bibliothèques des cantons concernés. Cette expérimentation devrait s'étendre rapidement à d'autres cantons.

Numilog est proposé en accès à domicile à tous les inscrits des bibliothèques du département. Les lecteurs peuvent s'inscrire sur le site de la BDP avec leur numéro de carte de lecteur. La BDP vérifie auprès de la BM si l'inscription est valide et ouvre le service. Pour simplifier les démarches, la BDP incite les bibliothèques à inscrire automatiquement tous les nouveaux inscrits.

5 accès à l'extranet de la Cité de la Musique sont proposés sur place dans l'une des antennes de la BDP.

3 liseuses ont été achetées et sont proposées au public.

➤ **Comment avez-vous communiqué autour de cette offre auprès de votre public ?**

Des plaquettes ont été distribuées aux bibliothèques, des démonstrations sur place ont été organisées.

Évaluation du service

➤ **Bilan**

Planetnemo fonctionne très bien : le mot de passe changeait initialement tous les trois mois et au premier jour, des lecteurs se plaignaient de la rupture du service. Le mot de passe est désormais annuel.

Arte VoD fonctionne plutôt bien : si les crédits achetés ne sont pas encore intégralement utilisés, le nombre d'inscrits augmente régulièrement et de plus en plus de bibliothèques proposent ce service.

➤ **Pensez-vous faire évoluer votre offre de ressources numériques ?**

L'effort portera sur une médiation et une communication plus appuyées, de la part de la BDP et des bibliothèques relais.

BDP Dordogne

Contact

Bibliothèque départementale de prêt de la Dordogne

2 et 4, rue Albert Pestour - La Grenadière 24000 Périgueux

Tel : 05 53 53 65 56. Fax : 05 53 35 08 72.

Courriel de la BDP: cg24.bdp@dordogne.fr

Site : <http://www.bdp24.net/>

Ressources

Ressources : Cyberlibris Famili, Bibliomédia, Larousse, LeKiosque.fr, LeSocial.fr, PlanetNemo, Terra economica, Vocale Presse, ToutApprendre.

Choix des prestataires

➤ Pourquoi avez-vous choisi ces prestataires ?

Cyberlibris a été choisi dans le but de jouer la complémentarité entre les fonds physiques et numériques. L'absence d'intégration des notices dans le catalogue limite cependant cette complémentarité.

L'Harmathèque a été écarté du fait de son catalogue plutôt spécialisé.

Bibliomédia : la formule musique (formule de base + bouquet Universal), kiosque presse et ToutApprendre avait été choisie mais ToutApprendre s'est retiré de Bibliomédia. L'offre de musique devait permettre d'être plus réactif sur les nouveautés musicales, d'éviter d'acheter les albums les plus demandés en plusieurs exemplaires et de réguler les réservations.

La VOD a été écartée pour des raisons de coûts : l'accès à domicile est trop cher et la consultation sur place semble beaucoup moins intéressante en termes d'usages.

➤ Êtes-vous satisfait de l'offre sur le plan documentaire ?

Le catalogue de Cyberlibris est réduit.

Bibliomédia : de nombreuses nouveautés ne sont pas présentes dans le catalogue.

➤ Êtes-vous satisfait de l'offre sur le plan technique ?

Cyberlibris ne propose pas encore l'intégration des notices dans Orphée, ce qui nuit à la complémentarité souhaitée avec les collections physiques et à la visibilité du service. L'utilisateur ne pense pas à aller chercher les ressources dont il pourrait avoir besoin sur la plate-forme. Cette multiplication des bases de données complexifie l'accès à l'information, et vient s'ajouter au manque de simplicité et de convivialité des catalogues.

Il en est de même pour Bibliomédia : la société propose l'intégration des notices, mais celle-ci n'a pas été possible pour des raisons techniques.

Les prestataires insistent pour que les bibliothèques donnent des adresses IP fixes : certaines bibliothèques n'en ont pas du fait de leur abonnement Internet et celles qui en possèdent se voient obligées de réserver un poste informatique à ce service.

Mise en place du service

➤ Comment le service a-t-il été mis en place et comment l'offre est-elle proposée aux bibliothèques / au public ?

Le service a d'abord été testé dans une dizaine de bibliothèques. Il est aujourd'hui proposé au réseau. Les municipalités signent un contrat avec la BDP pour bénéficier de ces ressources. Cette « fiche technique⁸ » est disponible en ligne, sur le blog viabloga.

La BDP a souhaité proposer une offre globale modulable. Les bibliothèques, consultées au lancement du projet pour indiquer ce qui les intéressait, ne sont pas toutes équipées des mêmes ressources. Les partenaires susceptibles d'être intéressés par ces ressources sur le territoire ont été identifiés commune par commune. Une offre a été sélectionnée et les bibliothèques qui adhèrent choisissent les ressources qui les intéressent au sein de ce bouquet.

Un accès à domicile est proposé via le portail pour Bibliomedia, LeKiosque, PlanetNemo et Cyberlibris. L'accès sur place est également possible pour toutes les ressources.

➤ Comment avez-vous communiqué autour de cette offre ?

Un espace multimédia a été créé en ligne et propose les différentes ressources : <http://bdp24.viabloga.com/texts/ressources-electroniques-payantes>. Des articles ont été diffusés dans la presse, des formations proposées aux bibliothèques. Des affiches ont été diffusées dans les villages et des bibliothécaires de la BDP ont présenté les ressources au public sur place. Une personne chargée du projet Carel est venu présenter les services aux professionnels. Les ressources seront bientôt mises en ligne sur le portail. Cependant, la communication en ligne, si elle semble importante, ne suffit pas.

Évaluation du service

➤ Quel bilan ?

Le bilan est mitigé malgré une politique de communication très active. L'absence d'intégration des notices dans le catalogue semble être l'un des freins à la visibilité du service.

Les services ont mieux fonctionné dans les bibliothèques au sein desquelles la pratique du multimédia était déjà bien installée.

L'installation d'une cabine d'autoformation en langues installée dans une bibliothèque spécialisée en langues n'a pas encore rencontré le succès escompté.

⁸ Fiche technique disponible sur : http://bdp24.viabloga.com/cgi-bin/display_text.pl?site_id=bdp24&text_id=ressources_electroniques_fiche_technique&skin_file=public/print.html

BDP de l'Aude

Contact

Bibliothèque départementale de prêt du Puy-de-Dôme
9, rue Claude Danziger - BP 133 63020 Clermont-Ferrand cedex 2
Tel : 04 73 25 84 80. Fax : 04 73 25 84 89.
Courriel de la BDP: bdp@cg63.fr

Ressources

Ressources : Arte, Cité de la Musique, Le Kiosque

Date de mise en place du service : avril 2010

Choix des prestataires

➤ Pourquoi avez-vous choisi ces prestataires ?

Certains prestataires n'ont pas répondu, d'autres n'étaient pas encore prêts à répondre (Universciné par exemple).

Les bibliothèques souhaitaient mettre en place une offre de VOD car la BDP ne propose pas de films et très peu de bibliothèques en possèdent. La condition était d'avoir du haut débit.

La consultation à domicile ayant été écartée pour des raisons de coût, ont été choisies des ressources qui conviennent à un usage sur place. Pour cette raison, l'offre audio a été écartée.

L'extranet de la Cité de la Musique est proposé dans une bibliothèque proche d'une école de musique.

➤ Êtes-vous satisfait de l'offre sur le plan documentaire ?

Arte : pour des questions de droit, la diffusion des films auprès d'un groupe n'est pas possible.

➤ Êtes-vous satisfait de l'offre sur le plan économique ?

Tous les contrats proposés par les fournisseurs étaient à destination des « bibliothèques municipales » et non des BDP. Cela impliquait notamment de ne pas diffuser le service sur des sites dont le client n'était pas responsable. Il a fallu adapter cette clause aux BDP. Le montage administratif s'est révélé complexe.

➤ Êtes-vous satisfait de l'offre sur le plan technique ?

Les licences monopostes sont restrictives car dans un espace multimédia, il n'est pas possible d'utiliser le service sur tous les postes.

Une bibliothèque équipée de Macs a dû acheter un PC.

Mise en place du service

➤ **Comment le service a-t-il été mis en place et comment l'offre est-elle proposée aux bibliothèques / au public ?**

Le service a été présenté auprès des bibliothèques qui disposaient d'un professionnel salarié et d'accès multimédias, soit une vingtaine de bibliothèques.

Une première expérience limitée dans le temps (1 an, reconductible) a été mise en place. Dix bibliothèques ont été retenues, notamment sur la condition d'accepter de s'investir dans la médiation sur ces produits. Le personnel de la BDP n'a en revanche pas d'accès au service. Il ne s'agit pas d'un nouveau service, mais plutôt d'une expérimentation.

Les bibliothèques du réseau ont été consultées pour le choix des ressources. Trois fournisseurs ont été retenus. Les contacts ont été très bons avec les prestataires qui sont venus rencontrer les bibliothécaires à l'occasion de journées de présentation des services.

La BDP propose également 9 liseuses (Cybook, Sony et Iliade) dans 3 bibliothèques. Lorsqu'un lecteur ne trouve pas le document qu'il souhaite dans sa bibliothèque, mais que celui-ci est disponible en ligne, le bibliothécaire le télécharge et prête la liseuse au lecteur. Ce qui est chargé est laissé sur la liseuse. L'utilisateur peut également télécharger des titres chez lui, ce qui permet de voir l'usage qui est fait des liseuses.

Pas de consultation à domicile pour des raisons de coût.

➤ **Comment avez-vous communiqué autour de cette offre ?**

Le projet a été conçu en concertation avec les bibliothécaires. Le service a également été présenté aux maires.

Les fournisseurs fournissent des kits de documents de documentation assez bien faits. Il y a également eu des articles dans le mensuel du Conseil général et dans la presse départementale.

Évaluation du service

➤ **Quel bilan ?**

Le service a été lancé que depuis avril 2010.

Pour le moment, Le Kiosque est bien perçu par les publics jeunes.

À noter, un très bon contact avec les fournisseurs qui ont cherché à faciliter l'accès aux contenus et à alléger les contraintes.

➤ **Pensez-vous faire évoluer votre offre de ressources numériques ?**

Il s'agit actuellement d'une expérimentation, dont il s'agira de tirer les conclusions, et de la comparer avec celles d'autres BDP pour définir des actions sur ce terrain.

BDP du Jura

Contact

Bibliothèque départementale de prêt du Jura

50, rue Raymond Rolland 39039 Lons le Saunier cedex

Tel : 03 84 43 29 79. Fax : 03 84 43 38 32.

Courriel de la BDP: bdpjura@cg39.fr

Site : <http://bdp39.c3rb.fr>

Ressources

Ressources : Bibliomédia (catalogue de base uniquement), Cyberlibris, Numilog, bientôt ToutApprendre et PlanetNemo, Naxos

Date de mise en place du service : 2009

NB : les ressources numériques sont proposées par le biais de JUMEL, un réseau de bibliothèques.

Choix des prestataires

➤ Pourquoi avez-vous choisi ces prestataires ?

La VOD et la presse en ligne ont été écartées pour des raisons budgétaires.

Les abonnements ont été privilégiés par rapport aux formules à l'acte.

Après une première période de test, Bibliomédia a remplacé Ithèque, pour des raisons documentaires et techniques (qui propose le téléchargement des titres sur un baladeur MP3).

PlanetNemo et ToutApprendre ont été choisis comme vitrines des ressources numériques.

Naxos a été choisi pour être utilisé par les bibliothèques dans le cadre de partenariats avec les écoles de musique et les conservatoires.

➤ Êtes-vous satisfait de l'offre sur le plan documentaire ?

Bibliomédia : les catalogues ne suivent pas toujours l'actualité et le catalogue de base comprend beaucoup de musique libre ou indépendante, ce qui ne répond pas réellement aux attentes des adolescents et jeunes adultes, susceptibles de les utiliser.

Par ailleurs, les recherches par compositeur ne sont pas possibles et les artistes sont classés par prénom. Les notices sont relativement pauvres. Pour les compilations, les artistes et les morceaux ne sont pas reliés.

Numilog : le nombre de titres choisis a été revu à la baisse, de 200 à 100 titres. JUMEL propose aujourd'hui 100 titres, essentiellement des manuels d'informatique, ainsi que des livres audio. Le fait de recentrer l'offre sur un thème précis peut inciter les bibliothécaires à conseiller plus spontanément les ressources en lignes, grâce à un catalogue mieux identifié.

Cyberlibris : si les recherches par auteur et par titre fonctionnent mal, l'offre est intéressante en termes de contenu.

➤ Êtes-vous satisfait de l'offre sur le plan économique ?

Le catalogue Universal de Bibliomédia n'a pas été retenu : le délai très court de 7 jours pour la chronodégradabilité de ces fichiers revient cher puisqu'il s'agit d'une tarification à l'acte.

Le paiement à l'acte pose de réels problèmes de gestion budgétaire.

Il est parfois difficile de faire comprendre aux prestataires le fonctionnement de la BDP, par exemple le fait que les tarifs ne peuvent pas être indexés sur la population totale du département ou sur le nombre total d'inscrits.

➤ Êtes-vous satisfait de l'offre sur le plan technique ?

De manière générale, la multiplication des plateformes aux fonctionnements différents rend la mise en œuvre relativement longue et complexe.

Bibliomédia est compliqué à utiliser, en particulier si l'on souhaite enregistrer des fichiers dans l'ordinateur et dans un baladeur mp3. Deezer est par exemple beaucoup plus simple à utiliser, ce qui peut poser la question de la valeur ajoutée du service payant.

L'intégration des notices dans le catalogue a été mise en place pour certaines plateformes mais ne semble pas favoriser l'usage du service. Les notices des documents numériques ne se distinguent pas bien des autres notices et manquent de visibilité. Il faudrait qu'elles soient mises en valeur, par exemple par un tri par support dans l'affichage des résultats : les notices pourraient ainsi être regroupées et apparaître en premier.

Numilog : il est possible de consulter le catalogue librement, l'identification ne sert qu'au téléchargement, ce qui est pratique. Des problèmes techniques sont parfois rencontrés : par exemple, lorsqu'un lecteur « rend » un livre numérique avant la fin du prêt chronodégradable de 21 jours, il se voit tout de même obligé d'attendre l'échéance des 21 jours pour pouvoir emprunter un autre document.

Mise en place du service

➤ Comment le service a-t-il été mis en place et comment l'offre est-elle proposée aux bibliothèques / au public ?

Les bibliothèques doivent être associées à JUMEL (réseau de bibliothèque proposant notamment un catalogue collectif) pour bénéficier des ressources numériques. Ce choix peut inciter les bibliothèques intéressées à rejoindre JUMEL. La participation à JUMEL passe par une convention mais aucun contrat n'est signé ensuite pour les ressources numériques.

Les notices des ressources numériques de certaines plateformes sont intégrées au catalogue collectif (MoCCAM).

Le lecteur qui souhaite ouvrir un compte pour l'une des plates-formes numériques doit faire une demande auprès de sa bibliothèque (une validation de la BDP, administrateur du service, est également nécessaire pour Bibliomédia, ToutApprendre et Numilog) : il accède ensuite aux

plateformes par le biais de son compte lecteur Jumel. Toutes les plateformes sont accessibles à domicile. JUMEL et la BDP ont fait le choix de ne pas proposer d'abonnements uniquement accessibles sur place.

➤ **Comment avez-vous communiqué autour de cette offre ?**

Le service est mis en avant par le biais d'affiches, de flyers, de marques-pages, et du site Jumel⁹ qui propose un catalogue collectif et l'accès aux ressources numériques. La médiation autour de ces services est essentielle. Il est donc important de pouvoir s'appuyer sur des relais convaincus.

Une bibliothécaire de la BDP travaille à la création d'outils de communication autour des ressources numériques : modes d'emploi, formations, outils de mise en valeur. Une page Facebook a été créée pour Jumel et met en avant les ressources numériques.

Évaluation du service

➤ **Quel bilan ?**

Le service est relativement peu utilisé. Il faut noter que département n'est pas encore entièrement couvert par le haut débit, ce qui peut constituer un frein à l'usage des ressources numériques. On peut également se demander si les publics susceptibles d'utiliser ces ressources sont inscrits en bibliothèque.

➤ **Pensez-vous faire évoluer votre offre de ressources numériques ?**

Une participation financière des bibliothèques profitant des services numériques est envisagée, afin d'améliorer l'offre de ressources.

⁹ <http://jumel39.fr/>

BDP du Cantal

Contact

Médiathèque départementale du Cantal

45, boulevard de Canteloube 15000 Aurillac

Tel : 04 71 63 52 94. Fax : 04 71 64 67 55.

Courriel du responsable du service REL : aramos@cg15.fr

Site : www.culture.cantal.fr

Ressources

Ressources : Planetnemo, Cyberlibris, le Robert, Bibliomédias, Vocale Presse, ToutApprendre, Pressens, LeSocial, LeKiosque, Edumédia, Le Dictionnaire interactif des sciences, Terra Economica, Vodeclis

Date de mise en place du service : 2006

Choix des prestataires

➤ Pourquoi avez-vous choisi ces prestataires ?

Les bibliothèques modifient leur bouquet presque tous les ans : elles éliminent les offres qui n'ont pas rencontré leur public, en testent de nouvelles.

Arte VOD a été écarté du fait de son prix.

➤ Êtes-vous satisfait de l'offre sur le plan économique ?

Le modèle économique des prestataires correspond mal aux besoins des BDP. La distribution de mots de passe individuels prend du temps. Un forfait avec quelques accès simultanés mais pas de mot de passe serait certainement plus pratique.

➤ Êtes-vous satisfait de l'offre sur le plan technique ?

De nombreuses bibliothèques ne disposent pas d'adresse IP fixe, ce qui nécessite de négocier les modalités d'accès aux offres avec les prestataires.

Mise en place du service

➤ Comment le service a-t-il été mis en place et comment l'offre est-elle proposée aux bibliothèques / au public ?

La mise en place de ressources numériques a répondu à une forte demande du Conseil Général. La BDP propose aux bibliothèques de choisir un bouquet numérique dans le catalogue CAREL proposé par l'intermédiaire de la BPI (hors ressources professionnelles type Electre) dans la limite d'un certain montant, identique pour chaque bibliothèque.

Une quinzaine de bibliothèques sont aujourd'hui engagées dans ce projet. Certaines ont renoncé par manque de temps pour promouvoir les ressources. De nouvelles bibliothèques souhaitent adhérer chaque année.

Les bibliothèques qui souhaitent adhérer doivent remplir des conditions d'admission : avoir un professionnel salarié, formé et travaillant au moins 20 heures par semaine + être informatisées + proposer des postes multimédias au public.

Le département s'est également abonné au Robert : tout habitant du département peut y accéder gratuitement de chez lui, sans passer par les bibliothèques. La BDP distribue les mots de passe aux personnes intéressées. Ce service a rencontré un certain succès.

Sur le futur portail, le catalogue et les ressources numériques devraient être accessibles à tous, inscrits de bibliothèques ou non.

➤ **Comment avez-vous communiqué autour de cette offre ?**

Les bibliothécaires du département se réunissent deux fois par an pour une présentation du catalogue Carel, un échange autour des ressources testées et des bilans statistiques. Une bibliothécaire de la BDP se rend dans chaque bibliothèque pour proposer une formation du public et des bibliothécaires. Il peut arriver qu'un prestataire se déplace.

La communication en direction du public autour des ressources se fait au niveau des bibliothèques et non de la BDP.

Ces ressources nécessitent un investissement important en temps car il faut accompagner le public.

Évaluation du service

➤ **Quel bilan ?**

L'accompagnement de la mise en place de ces ressources doit être fait au moins sur le moyen terme. Il semble important d'être présent sur ce créneau pour que les offres s'adaptent, même si les usages sont parfois encore timides.

De manière générale, les bibliothécaires changent souvent leur offre mais sont en contrepartie assez satisfaits de ce qu'ils proposent.

➤ **Pensez-vous faire évoluer votre offre de ressources numériques ?**

L'offre devrait évoluer vers des ressources proposées à tous les habitants par le département et des ressources proposées uniquement aux inscrits des bibliothèques. La BDP pourrait par exemple proposer des ressources généralistes et les bibliothèques des ressources plus spécialisées, adaptées à leur public.

VI. Webographie commentée

LES RESSOURCES NUMERIQUES : DOCUMENTS GENERAUX

→ [La BPI propose plusieurs enquêtes d'usages sur la mise en place et l'utilisation des ressources numériques en bibliothèque](#). Celles-ci sont disponibles en ligne, dans l'espace CAREL du site :

- [Développer des services numériques : Le prêt est-il soluble dans le numérique ? Un bilan de la BPI](#) sur les expérimentations de ressources électroniques en bibliothèque, une analyse très intéressante et des conseils pour mettre en place une offre de services numériques. Publié le 24 février 2010.
Incontournable, à consulter en guise d'introduction.
- [Compte-rendu de l'atelier du 30 juin 2008 des Assises du Numériques animé par l'IABD](#). Ce document présente de manière précise les enjeux liés à l'acquisition de ressources numériques, les consortiums, l'offre de certains fournisseurs (Numilog, Cyberlibris, Bibliomédias, CVS) et quelques retours d'expérience. Certaines données chiffrées et techniques sont périmées, l'évolution des offres étant très rapide, mais le document reste très intéressant.
À consulter.
- [Compte-rendu de la journée d'étude de l'ADBS sur « Le livre numérique : offres et usages » du 20 novembre 2009](#).
Toutes les interventions [sont disponibles en podcast](#).
À consulter pour approfondir la question et suivre les évolutions de la chaîne du livre numérique.
- [Enquête de la BPI sur les ressources numériques](#) (PDF) en bibliothèques municipales, à partir d'un échantillon de 82 établissements.
Ce document qui concerne les ressources numériques au sens large (Cd-roms, sitothèque, accès multimédia, contenus dématérialisés, etc.) et porte sur l'année 2006 dresse un état des lieux factuel.
Consultation non indispensable, données anciennes.
- BPI : La [documentation électronique en bibliothèque municipale](#) (PDF) : intervention d'Isabelle Antonutti au colloque d'Arras "Les Étudiants et la documentation électronique", le 6 décembre 2005.

→ [Le wiki des ressources numériques en BDP](#) : ce wiki propose des informations sur la présence en ligne des BDP, les fournisseurs de ressources numériques payantes, la méthodologie d'élaboration d'un projet numérique en BDP, la musique numérique en BDP et la valorisation d'une offre numérique en BDP. Les apports ne sont pas très nombreux et certaines pages ne présentent pour le moment que des titres, mais les contenus présents sont intéressants. À consulter.

→ [Bermès, Emmanuelle, Martin, Frédéric, « Le concept de collection numérique », BBF, 2010, n° 3, p. 13-17](#)

[en ligne] <<http://bbf.enssib.fr/>> Consulté le 30 juin 2010

L'ASPECT TECHNIQUE : COMPRENDRE LES CONTRAINTES TECHNIQUES QUI S'APPLIQUENT A CES OFFRES.

→ Un point sur les formats et logiciels de lecture sur le site ebooksgratuits.com qui propose gratuitement des livres électroniques libres de droits.

→ Les sites des différents prestataires précisent généralement les conditions techniques d'utilisation : [Arte](#), [Universciné](#), [Numilog](#), etc.

LA VAD

→ [Enquête](#) de la BPI sur les bibliothèques abonnées à ArteVod : 10 établissements livrent leur réaction.

→ BPI: La synthèse de l'enquête des étudiants de l'Enssib sur [la Vod en bibliothèque municipale](#) (mise en ligne le 13.12.07).

→ [Wiki biblioVàD](#) site collaboratif mis en place par la BPI : propose un espace public d'information avec notamment une présentation des offres disponibles actuellement et un point sur les aspects techniques et juridiques, un espace de partage professionnel et un espace d'évaluation des ressources. Seule la première partie est accessible sans identification.

→ MERCIER, Silvère. La médiathèque dématérialisée. in BBF (2008, n° 4). Disponible sur : [en ligne] <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2008-04-0088-015>

Compte-rendu d'une journée d'étude professionnelle dans le Val d'Oise : La médiathèque dématérialisée II / Cinéma & vidéo. in Cible 95. [en ligne]. Disponible sur : <http://www.cible95.net/Formation/JourneesEtude.html>

→ [Etude du CNC sur le marché de la vidéo et notamment de la vidéo dématérialisée](#) : CNC. Le marché de la vidéo : le marché français de la vidéo, le marché européen, les pratiques de consommation, la VàD. (mars 2009) [en ligne].

→ [Etude du CNC sur l'usage de la VàD en France](#), décembre 2006.

LA PRESSE NUMERIQUE

Les [évolutions de la presse numérique](#) : quelles attentes dans les bibliothèques ? Séminaire de Cedrom-Sni le 4 février 2010.

Séminaire [L'usage de la presse en ligne dans les bibliothèques à l'heure des réseaux numériques](#), organisé par [Cedrom-Sni](#), le 27 avril 2009.

Enquête [Pratiques et usages de la presse électronique à la BPI](#) .

Rapport de la BPI : [Evolution des besoins en presse électronique au sein des membres de CAREL](#) : synthèse qui a pour objectif d'identifier les besoins en matière de presse en ligne. Réalisée après une enquête par questionnaire et entretiens téléphoniques auprès de bibliothèques abonnées à de la presse en ligne. Aborde la question des contenus, des tarifs, des fonctionnalités et des usages.

LE LIVRE ELECTRONIQUE

→ [Une étude sur l'offre numérique illégale des livres français sur Internet en 2009](#) et une [synthèse](#) de cette étude sur le blog actualitte.com

→ [Ebouquin est un site dédié à la lecture numérique](#). Créé en février 2009 il propose une veille technologique intéressante : fournisseurs de fichiers numériques, test des tablettes de lecture, analyse de l'évolution des formats, etc. À suivre.

→ Une [revue de presse sur le livre numérique](#) proposée par Educnet à l'occasion du Salon du livre 2010. Au programme :

[1. Salon du livre - Lectures de dem@in](#)

[2. Des notions à préciser \(livre numérique, plateforme\)](#)

[3. Mutations du livre \(aspects culturels, économiques, écologiques\)](#)

[4. Nouveaux modes de lecture \(utilisateurs, attentes\)](#)

[5. Du côté des contenus \(enjeux, orientations, offre actuelle, accords Goole\)](#)

[6. Du côté des liseuses \(modèles déjà ou bientôt là\)... et même des jouets](#)

[7. Papier et encre électroniques](#)

→ [L'ADDNB](#) propose de nombreux articles sur le livre numérique.

→ [Un dossier d'aide à la décision sur l'offre d'e-books de la bibliothèque Sainte-Genève](#) pour une élève-bibliothécaire, dans la bibliothèque numérique de l'Essib.

→ [Un petit guide Télérama de « l'après-papier »](#) : recensement des principaux sites qui proposent le téléchargement de livres en ligne.

→ [La feuille, le blog d'Hubert Guillaud](#), qui s'intéresse de près aux mutations du livre et de l'édition.

LA MUSIQUE EN LIGNE

→ [Le bilan des expérimentations en BM en matière musicale](#), mémoire d'un élève conservateur sur la bibliothèque numérique de l'essib.

→ [Le blog de Xavier Galaup](#), qui suit de près la question de la musique en bibliothèque et les expérimentations numériques.

→ [Le site de l'Acim](#) (Association pour la Coopération des professionnels de l'Information Musicale).

→ [Herry, Fabienne, « Musique en bibliothèque », BBF, 2009, n° 3, p. 91-92 \[en ligne\]](#)
<<http://bbf.ensib.fr/>> Consulté le 30 juin 2010

→ [Dossier de l'ADDNB sur la musique en ligne](#)

LES RETOURS D'EXPERIENCE SUR LA MISE EN PLACE DE SERVICES NUMERIQUES

→ La BPI propose plusieurs enquêtes et retours d'expériences sur les ressources numériques en BM et BDP : http://www.bpi.fr/fr/professionnels/carel/en_savoir_plus.html. Plus particulièrement :

- [La médiathèque de Levallois-Perret](#) : Bibliomédia (dont 1000 livres audio), Cyberlibris famili (2300 livres des bouquets Arts et Lettres, Économie/Entreprise,

Emploi/Métier/Formation, Sciences humaines, Tourisme et voyages, Vie pratique), PlanetNemo. (mars 2010)

- [Prêt de livres numériques à Grenoble](#) : Numilog (480 titres) et V&D. (février 2010)
- [Montpellier](#) : Toutapprendre.com, Hachette multimédia, Tout l'univers, Encyclopédie universalis, Dictionnaire interactif des sciences et techniques, Louvre.edu, PlanetNemo.fr, Texte.Image, Bibliomédias, Cyberlibris, Corpus de littérature narrative : Basile, Tempolia (musique en ligne montpelliéraine), Electre, Pressens, Cd-rap, VocalePresse, PressDisplay, Artevod, Bibliosés@me, la Cité de la musique en ligne, LeSocial.fr, UniversCiné. (juillet 2009)
- [Rennes](#) : Médiaplus , Maxicours, Kompass, Oxford music online, Publie.net, Classical music library, Artevod, eduMédia, la Cité de la musique en ligne, Europresse, Vocalepresse, PlanetNemo.fr, Références, Techniques de l'ingénieur, la Cinémathèque de Bretagne et bientôt le Robert en ligne. (juillet 2009)
- [Le Havre](#) : Toutapprendre.com, Balingua, Cyberlibris, Bibliomédias, Electre, Cd rap, Pressens, Arte VoD. L'accent est mis sur la formation du personnel. (juin 2009)
- [Artevod à Troyes](#) : les usages d'Artevod (pdf)
- [Vincennes : le numérique dans le politique de la Ville](#): Electre, CD rap, Tout apprendre. (juin 2009)
- [Puteaux : des espaces conviviaux pour un Palais moderne](#) : Encyclopedie Universalis, Lexbase, Pressens, Autoformation.
- [Le Cantal : répondre à une priorité politique départementale](#) : Toutapprendre.com, Balingua, LeSocial.fr, SmartCanal, Tellmemore online, Larousse encyclopédie, Encyclopédie Hachette Multimédia, Dictionnaires Le Robert, Encyclopédia Universalis, Actuel-CIDJ. Info, Dictionnaire interactif des sciences et techniques, Edumédia, Louvre.edu, PlanetNemo, Bibliomédias, Cyberlibris, Pressens, Repère, Terra economica, Vocale presse
- [La Dordogne](#) : Toutapprendre.com : soutien scolaire et langues, LeSocial.fr, SmartCanal, Maxicours, Larousse encyclopédie, Edumédia, Louvre.edu, PlanetNemo.fr, Texte image, Cyberlibris, Terra economica, Lekiosque.fr, Vocale presse

→ Sur le site de l'IABD, un [compte-rendu des Assises du numérique](#) de juin 2008 présente les exemples de Boulogne-Billancourt et Troyes.

→ Cet article du wiki consacré aux documents numériques en BDP présente [l'expérience de la Direction Départementale du Libre et de la Lecture de l'Hérault](#).

→ [Enquête](#) de la BPI sur les bibliothèques abonnées à ArteVod : 10 établissements livrent leur réaction.

LE PRÊT DE TABLETTES NUMÉRIQUES

→ [Le prêt de tablettes numériques à la Roche sur Yon, Issy-les-Moulineaux et la BPI](#) : une synthèse de l'ADDNB le 28 janvier 2010.

→ [Le prêt de tablettes numériques à Troyes, la Roche-sur-Yon, Issy-les-Moulineaux, la BDP du Cher, la BU d'Angers](#) : une synthèse de la BPI (mise à jour, janvier 2010).

→ Le prêt de tablettes à Issy-les-Moulineaux : [mode d'emploi sur le site de la bibliothèque, retours dans la presse](#).

→ [le prêt de tablettes numériques aux étudiants de la BU d'Angers](#) : compte-rendu de l'intervention de Daniel Bourrion à l'occasion de la journée d'étude de l'ADBS sur les offres et usages du livre numérique, le 20 novembre 2009. (À la fin du compte-rendu).

→ [Le prêt de tablettes numériques aux étudiants de la BU d'Angers](#) : mode d'emploi de l'emprunt d'un Livrel sur le blog de la BU.

→ [Le prêt de tablettes numériques à la BPI](#) : analyse de l'expérience.

→ [Le prêt de tablettes numériques à la BDP du Cher](#) : un retour détaillé d'expérience sur chermedia.com

→ [La Vache qui lit sur des tablettes à encre électronique](#) : ce blog, créé pour relater l'expérience de prêt de tablettes de la médiathèque de La Roche-sur-Yon, propose de nombreuses ressources sur la question : veille, retours d'autres expériences du même type, analyses, etc.